

**PROCES-VERBAL**

**DE**

**L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE**

**DU**

**11 MAI 2023**

---

**Présidence** : **Monsieur Vincent GUILLET, Syndic**

**Présents** : **71 citoyennes et citoyens**

**Se sont excusés** : **Madame la Députée Sandra Lepori  
Madame la Conseillère de Paroisse Murielle Sturny  
Monsieur et Madame Bryan et Muriel Monney  
Monsieur et Madame Pierre et Carole Papaux  
Monsieur et Madame Louis et Marie-Thérèse Biemann  
Monsieur Nicolas Gremaud  
Madame Laurence Roulin  
Madame Claudine Yerly  
Monsieur et Madame Laurent et Corinne Yerly  
Monsieur Frédéric Waeber**

**Scrutateurs** : **Monsieur Gérard Roulin  
Monsieur Frédéric Biemann  
Monsieur Jean-Bernard Brodard  
Monsieur Frédéric Peiry**

Au nom du Conseil communal, M. Vincent Guillet a le plaisir d'ouvrir cette assemblée de printemps. Il souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens de consacrer leur soirée aux affaires communales.



**Assemblée  
communale**

**11 mai 2023**

Assemblée communale du 11 mai 2023 1

Il salue particulièrement la présence de

*Monsieur le Député Pierre-Alain Bapst*

*Monsieur le Président de Paroisse Eric Masotti,  
Messieurs les Conseillers de Paroisse Bernard Piller et Michel Waeber.*

Monsieur Vincent Guillet profite de cette occasion pour adresser ses félicitations à M. Eric Masotti qui a été élu Président de Paroisse et pour les Conseillers de Paroisse élus. Ils ont été applaudis pour leurs nominations.

Comme le stipule l'article 9<sup>bis</sup> de la Loi sur les communes, les assemblées communales sont publiques. Toute personne n'étant pas citoyen actif ayant son domicile politique dans la commune est tenue de le signaler par main levée afin qu'elle ne soit pas comptée dans les personnes ayant droit de vote.

Personne ne s'annonce.

**CONVOCATION** : conformément à l'art. 12 LCo.

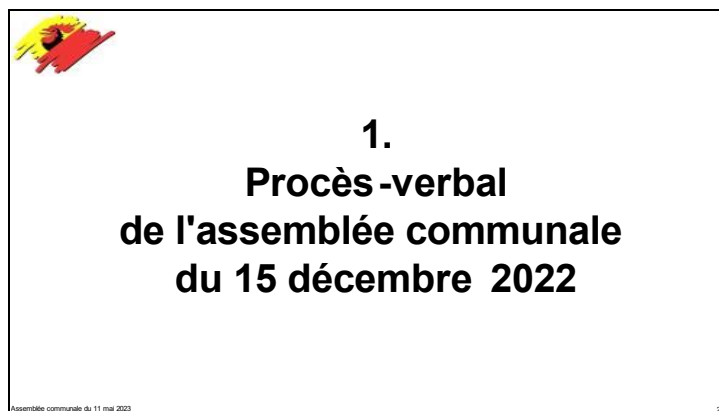
L'ensemble des dossiers y relatifs étaient disponibles à l'Administration communale et sur le site internet de la commune.

Remarque : aucune

**ENREGISTREMENT** : conformément à l'art. 3 al. 2 ReLCo.

Remarque : aucune

## **1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2022.**



Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2022 ne sera pas lu ; il était en consultation auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune (art. 13 RELCo).

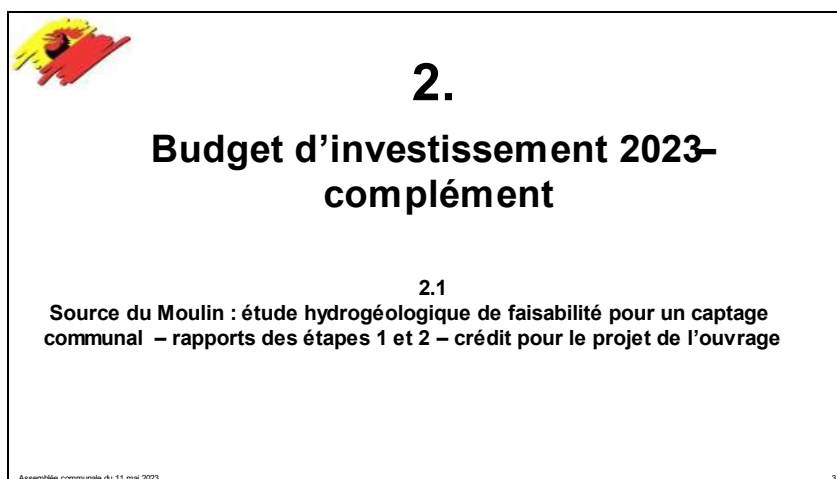
Remarque : aucune

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

M. Vincent Guillet remercie Mme Maradan pour sa rédaction.

## **2. Budget d'investissement 2023 – complément**

### **2.1. Source du Moulin : étude hydrogéologique de faisabilité pour un captage communal – rapports des étapes 1 et 2 – crédit pour le projet de l'ouvrage**



M. Vincent Guillet passe au point 2.1 de l'ordre du jour : Source du Moulin : étude hydrogéologique de faisabilité pour un captage communal – rapports des étapes 1 et 2 – crédit pour le projet de l'ouvrage.

Pour la présentation de ce point, il passe la parole à M. François Yerly, Conseiller communal responsable du dicastère des eaux.

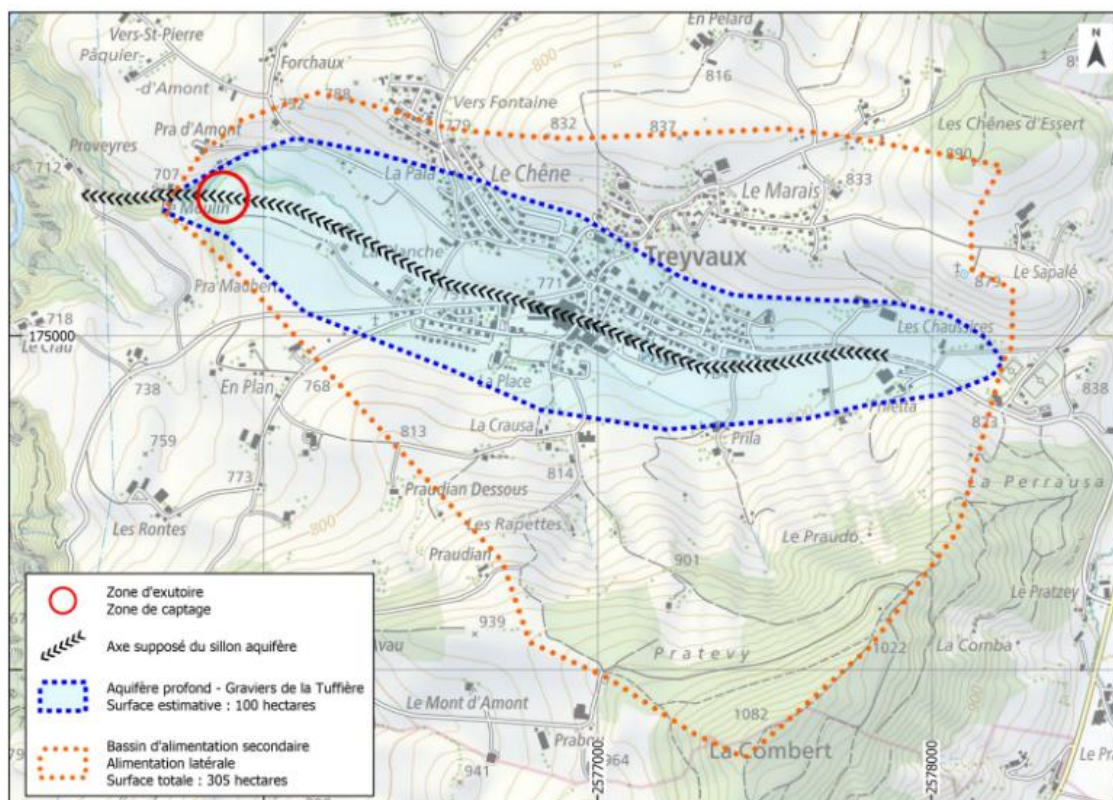
#### Présentation

Mesdames, Messieurs,

Monsieur Jordan du bureau Hydosoil Sàrl à Bulle, a rendu son rapport sur son étude exécutée au cours de l'année 2022 et terminée en février 2023.

Les investigations hydrogéologiques et les forages de reconnaissance réalisés sur l'art. 2'564 de la Commune de Treyvaux, dans le secteur " La Grande-Planche ", ont confirmé la présence d'une importante nappe d'eau souterraine d'une surface estimée à 100 ha, elle est contenue dans des matériaux sablo-graveleux perméables, déposés dans un sillon surcreusé dans la molasse.

Il s'agit de la zone en bleu sur l'image :



La nappe d'une épaisseur de 8 mètres dans le secteur concerné, se trouve à plus de 25 mètres de profondeur, sous une épaisse couverture de terrains morainiques très peu perméables.

**Source du Moulin : étude hydrogéologique de faisabilité pour un captage communal – rapports des étapes 1 et 2 crédit pour le projet de l'ouvrage**

L'art. 2°564 de la Commune de Treyvaux, dans le secteur «La Grande-Planche»

La nappe se trouve à plus de 25 mètres de profondeur.

Un volume annuel d'au moins 750'000 m<sup>3</sup>

Les débits potentiels de 1'000 à 1'500 litres/minute .

Assemblée communale du 11 mai 2023
4

La ressource présente une forte pression artésienne, jusqu'en surface. Elle alimente actuellement la source du Moulin émergeant naturellement en rive droite du Ruisseau des Arbagnys.

Les investigations ont également démontré l'absence de relations hydrauliques directes et perceptibles entre les eaux souterraines et le cours d'eau à proximité. Les essais de pompage et l'évaluation des conditions d'alimentation de cet aquifère suggèrent la possibilité d'y exploiter un volume annuel d'au moins 750'000 m<sup>3</sup>. Les débits potentiels aux emplacements de forage sont compris entre 1'000 et 1'500 litres/minute.

La qualité chimique et microbiologique de l'eau brute issue des forages répond aux normes de potabilité en vigueur pour une eau de boisson (pas de chlorothalonil, par contre, logiquement, plus dure que celle de surface qui nous arrive du Cousimbert).

 **Source du Moulin : étude hydrogéologique de faisabilité pour un captage communal – rapports des étapes 1 et 2 crédit pour le projet de l'ouvrage**



Pour les deux prélèvements effectués dans les deux forages, la qualité chimique et microbiologique des eaux souterraines répond aux critères de potabilité OPBD pour une eau de boisson.

Assemblée communale du 11 mai 2023

Au regard de ces caractéristiques, le captage souhaité de cette ressource devra nécessairement être réalisé au moyen d'un ou plusieurs puits filtrants verticaux, jusqu'au toit de la molasse.

Le but étant de pomper cette eau pour la réinjecter dans notre réseau communal. Un complément bienvenu lorsqu'il manque du volume arrivant par gravité dans notre réservoir du Sapalé. Nos sources de la Joux et du Burgerwald sont régulièrement mises en décharge dès que les intempéries sont trop importantes, et c'est la vanne d'eau du GAME (Groupement d'Adduction d'eau Le Mouret et Environs) qui s'ouvre avec la qualité que l'on connaît. Au cours de l'année 2022, nous avons acheté plus de 40'000 m<sup>3</sup> d'eau au GAME au prix de 1 franc le m<sup>3</sup>, le calcul est vite fait.

 **Source du Moulin : étude hydrogéologique de faisabilité pour un captage communal – rapports des étapes 1 et 2 crédit pour le projet de l'ouvrage**



Vue intérieure



Vue extérieure

Au moyen d'un ou plusieurs puits filtrants verticaux, jusqu'au toit de la molasse.

Assemblée communale du 11 mai 2023

L'étude proposée comprend :

*Avant-projet / projet d'ouvrage / préparation du dossier d'enquête/*

*préparation des mises en soumissions*

Honoraires hydrogéologue

Fr. 20'000.—

Honoraires ingénieurs hydrauliciens

Fr. 55'000.—

Divers et imprévus

Fr. 5'000.—

**TOTAL TTC**

**Fr. 80'000.—**

Cet investissement sera assuré par le compte courant de la commune

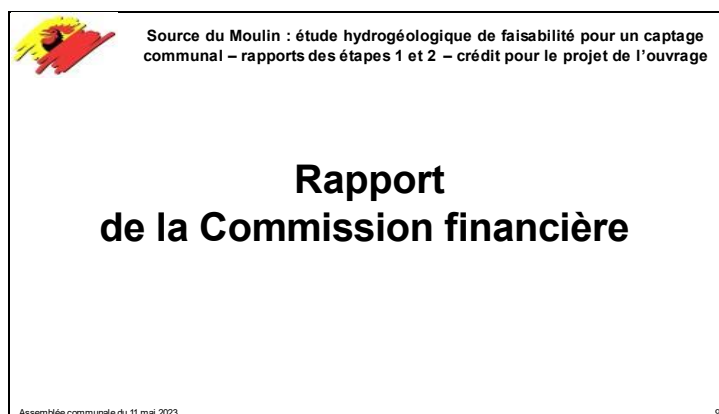
Investissement		<b>Fr. 80'000.-</b>
Amortissement annuel	2 %	<b>Fr. 1'600.-</b>

Le financement de cet amortissement sera pris dans la réserve « Financement spécial pour le maintien de la valeur ».

Soucieux de son approvisionnement de qualité et de son indépendance en ressources en eau potable, le Conseil communal vous propose d'accepter l'investissement de Fr. 80'000.- pour l'étude d'avant-projet / projet d'ouvrage / mise à l'enquête / mise en soumission / honoraire de l'Hydrologue et de l'ingénieur hydraulicien à la Source du Moulin.

Merci de votre attention.

M. Vincent Guillet remercie M. Yerly pour sa présentation.



Il donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.

*Rapport de la commission financière*


*L'investissement de CHF 80'000.- prévu pour la préparation du projet d'ouvrage pour un captage à la source du Moulin sera financé par la réserve « Financement spécial pour le maintien de la valeur ». Cette étude permettra de préparer l'investissement de l'ouvrage pour l'exploitation future de cette ressource additionnelle en eau. Ce projet est un atout majeur pour la commune dans la lutte contre les pénuries d'eau qui seront fort probables ces prochaines années.*

*La charge annuelle de CHF 1'600.- est supportable pour notre commune.*

*La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.*

M. Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'Assemblée.



Source du Moulin : étude hydrogéologique de faisabilité pour un captage communal – rapports des étapes 1 et 2 – crédit pour le projet de l'ouvrage

**Questions ?**

**Vote**

Investissement	<b>80'000.-</b>
Amortissement annuel 2%	<b>1'600.-</b>

Assemblée communale du 11 mai 2023 10

Avez-vous des questions au sujet de l'étude hydrogéologique de faisabilité pour un captage communal à la Source du Moulin – rapports des étapes 1 et 2 – crédit pour le projet de l'ouvrage ?

**Questions :**

**M. Arthur Müller** demande si ce captage sera un supplément en cas de besoins additionnels de la Commune ?

M. Vincent Guillet confirme qu'il s'agit d'un apport d'eau potable qui sera ajouté à nos sources existantes. Nous gardons nos sources actuelles car l'eau est d'excellente qualité. Il sera peut-être possible de vendre de l'eau à des communes voisines. Le but est également de travailler avec ces communes voisines.

M. Arthur Müller demande si le volume exploitable est bien conforme aux besoins de la Commune ?

M. Vincent Guillet confirme que le volume est supérieur à ce qui est nécessaire à la Commune, c'est pour cette raison qu'il sera probablement possible d'en vendre également. Quelques contacts ont déjà été pris mais le projet semble nous permettre de le faire.

M. Arthur Müller au vu du plan, il constate que la nappe est sous le village. Il a pu voir dans d'autres endroits en dehors de la Suisse que certains captages ont été faits de manière abusive et des villages entiers se sont affaissés de plusieurs centimètres et cela a, selon les cas, causé des dégâts matériels importants.

M. Vincent Guillet confirme que les études ont été réalisées par des bureaux d'ingénieurs qui ont de l'expérience en la matière. S'ils nous disent que c'est faisable, selon eux, il n'y a aucun souci avec cette problématique. Le projet devra encore être validé par le canton.

**M. Philippe Bosson** demande s'il y aura des conséquences pour les exploitants agricoles qui sont sur cette nappe.

M. Vincent Guillet informe que c'est justement cette étude complémentaire qui va déterminer les différentes zones de protection : la S1 qui se limite à un périmètre d'env. 20 mètres m<sup>2</sup> autour des captages, la S2 jusqu'à 50 mètres, et la S3 qui impose moins de restrictions et qui peut aller jusqu'à 100 mètres de distance du puits. En dehors de cela, il y a des restrictions mais qui sont minimales. Des contacts ont déjà été pris avec la propriétaire du terrain. Comme cette zone démontre une bonne couche imperméable, selon l'ingénieur, cela permettra peut-être de réduire les zones.

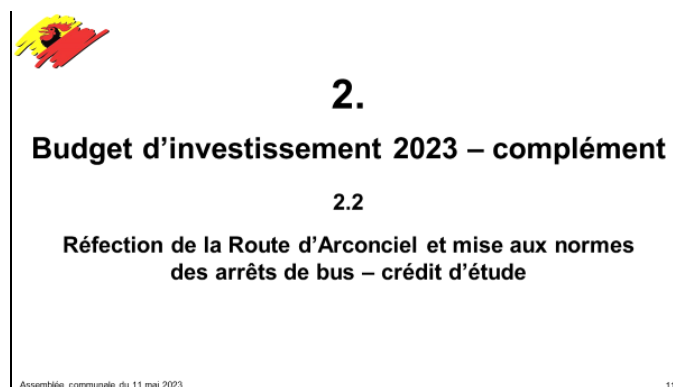


La parole n'étant plus demandée, M. Guillet passe au vote.

**Vote : Le crédit pour le projet de l'ouvrage suite à l'étude de faisabilité pour un captage communal à la Source du Moulin, pour un montant de 80'000 francs, est acceptée à l'unanimité.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

## **2.2. Réfection de la Route d'Arconciel et mise aux normes des arrêts de bus – crédit d'étude**



Pour la présentation de ce point, M. Vincent Guillet passe la parole à M. Julien Burckel, Conseiller communal responsable du dicastère de l'édilité, routes et cimetière.

### **Présentation**

Mesdames, Messieurs,

La Commune de Treyvaux a demandé au bureau CSD Ingénieurs SA d'établir une offre pour la réfection de la route communale d'Arconciel. Cette offre comprend la constitution du dossier d'examen préalable et la constitution d'un dossier de mise à l'enquête, jusqu'à l'appel d'offre. La Commune de Bois-d'Amont profitera également de refaire le tronçon du secteur du Vuey jusqu'au centre d'Arconciel.

Les travaux ont pour objectif une rénovation complète d'un tronçon de 2 km. Les interventions sur les canalisations seront également réalisées pour une mise en séparatif du secteur du Chêne. De plus, une mise en conformité de l'arrêt de bus au centre du village sera réalisée afin de respecter la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite.

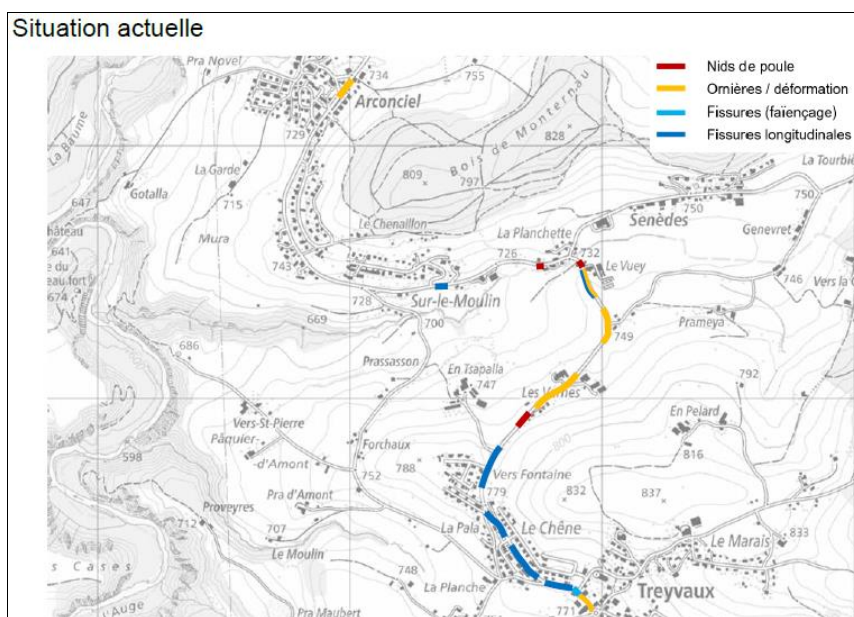



### 1. Réfection de la chaussée

Afin d'identifier au mieux l'origine des déformations et définir les coûts de réfection de la route, quelques carottages seront recommandés. Les travaux ne modifieront pas la géométrie de la route, seules quelques adaptations mineures seront à prévoir. Une modélisation 3D des travaux sera disponible afin de pouvoir visualiser les accès privés.


Des passages caméra seront réalisés sur les canalisations afin d'évaluer l'état de celles-ci. Il est déjà connu que certains tronçons devront être refaits à neuf.

De nouveaux collecteurs devront également être mis en place.





**Réfection de la Route d'Arconciel et mise aux normes des arrêts de bus – crédit d'étude**



- Selon le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) certains tronçons devront être refaits à neuf.
- Mise en séparatif le quartier du Chêne d'En -Haut.
- De nouveaux collecteurs devront être mis en place.
- Réfection canalisation eau potable

Assemblée communale du 11 mai 2023 14

## 2. Coûts du crédit d'étude

Avant-projet et examen préalable		Fr. 29'800.—
Projet et préparation du dossier de mise à l'enquête		Fr. 38'400.—
Appel d'offre aux entreprises		Fr. 21'300.—
Sondages		Fr. 18'900.—
Géomètre		Fr. 9'500.—
Frais de procédure et divers		Fr. 2'500.—
		Fr. 120'400.—
TVA		Fr. 9'270.—
Arrondi		Fr. 330.—
<b>TOTAL</b>		<b>Fr. 130'000.—</b>

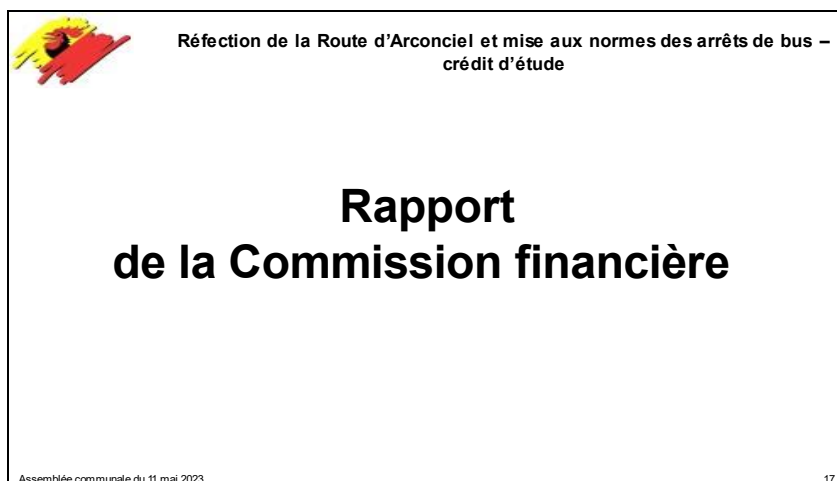
## 3. Financement

Cet investissement sera financé par crédit bancaire.

Investissement		Fr. 130'000.—
Intérêts	3 %	Fr. 3'900.—
Amortissement	2.5 %	Fr. 3'250.—
<b>Total des charges 1<sup>ère</sup> année</b>		<b>Fr. 7'150.—</b>

M. Guillet remercie M. Burckel pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la commission financière

*L'investissement de CHF 130'000.- prévu pour l'étude de la réfection de la route d'Arconciel et mise aux normes des arrêts de bus sera financé par crédit bancaire. Cette étude permettra de préparer l'investissement de la réfection de la route, un projet de grande envergure qui demande une préparation préalable et qui est synchronisé avec la commune du Bois d'Amont. Ce projet s'inscrit dans le bon entretien des axes de communication essentiels au village.*

*La charge annuelle de CHF 7'150.- est supportable pour notre commune.*

*La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.*

M. Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée.

Réfection de la Route d'Arconciel et mise aux normes des arrêts de bus -  
crédit d'étude

**Questions ?  
vote**

• Investissement		<b>Fr. 130'000.—</b>
• Intérêts	3 %	<b>Fr. 3'900.—</b>
• Amortissement	2.5 %	<b>Fr. 3'250.—</b>

• Cet investissement sera financé par crédit bancaire.

Assemblée communale du 11 mai 2023 18

**Questions :**

**M. Marc Zahno** demande quelle est cette « histoire des arrêts » de bus ? car il entend un peu de tout à ce sujet.

M. Vincent Guillet explique que sur la Commune de Treyvaux, nous avons un arrêt de bus à mettre aux normes pour l'accès des personnes en chaise roulante. Nous devons adapter les trottoirs afin que les bus puissent être accessibles par les personnes à mobilité réduite. Nous devons mettre aux normes « seulement » un arrêt de bus sur Treyvaux. Nous avons jusqu'en 2023 pour le faire. Etant donné que nous l'intégrons dans le projet de réfection de la route d'Arconciel, le canton est d'accord d'accepter ce délai pour ces travaux.

M. Marc Zahno demande s'il ne serait pas meilleur marché de demander aux TPF de mettre des plaques sous les bus ?

M. Vincent Guillet répond que c'est la solution qui est acceptée et subventionnée par le canton.

**M. Frédéric Biemann** demande si cette route sera refaite dans les normes afin qu'elle puisse être reprise un jour par le canton ? quand on sait que certaines routes entre certains villages sont cantonales, pourquoi pas la nôtre ?

M. Vincent Guillet confirme que la Commune pourra reprendre contact avec le canton une fois que la route sera refaite mais le canton ne prendra de toute façon pas en charge les travaux de réfection. Selon les premières discussions avec le canton, cette reprise n'était pas dans les objectifs du canton.

M. Frédéric Biemann précise qu'il faudra certainement qu'elle soit refaite selon les normes du canton.

M. Vincent Guillet répond que la Commune posera la question au canton.

**M. Marc Zahno** demande combien la Commune perdra de places de parc au centre du village avec ce qui qu'il faudra rallonger pour les bus ?

M. Vincent Guillet répond que c'est le grand dilemme que la Commune a avec les TPF avec cet arrêt de bus, les TPF disent que Treyvaux est en bout de ligne donc les bus sont stationnés à Treyvaux à midi. Et il y a – semble-t-il – deux bus qui sont stationnés à midi à Treyvaux durant 30 minutes, un bus accordéon et un bus ordinaire, alors qu'il semble que ce ne soit pas le cas. Nous leur avons demandé d'aller mettre ces bus, en attente jusqu'à Pratzey. Des discussions sont actuellement en cours avec les TPF et le Service de la mobilité.

M. Marc Zahno confirme qu'il n'a jamais vu deux bus articulés en même temps sur la place du village.

**M. Fréddy Quartenoud** remercie le Conseil communal pour tout le travail qui est fait pour la population, et pour tout le temps qui est consacré.

M. Quartenoud a quelques soucis avec cet arrêt de bus. Treyvaux a encore la chance d'être un village avec des commerces (boulangerie, boucherie, Coop, restaurant, etc). Aujourd'hui le restaurant a déjà dû faire de gros efforts – perdre 15 places de parc - pour que les bus puissent tourner autour du rond-point, c'était déjà pas mal. Il rappelle que la Commune a dû se battre car, à un moment donné, le canton voulait faire passer les bus par Rossens et plus par Arconciel, la Commune avait dû se battre et elle avait gagné. Aujourd'hui, le restaurant

souhaite aménager une jolie place pour rester agréablement dehors et là, ils vont encore perdre des places de parc. C'est compliqué.

M. Quartenoud voulait demander à l'assemblée de voter contre ce crédit d'étude, d'une part en raison du montant de Fr. 130'000.—, « seulement » pour un crédit d'étude, ce qui veut dire que la réalisation coûtera 2 à 3 millions. Tout ça pour des mises aux normes décidées par des « grattes-papiers ». Il confirme qu'il se battra jusqu'au bout pour ne pas accepter ceci. Il sait que M. le Syndic est de son avis. Il l'a, tout à l'heure, convaincu qu'il était inutile de faire opposition à cette demande de crédit mais, personnellement, il va voter contre. Cependant, il trouve qu'on devrait réfléchir mieux, par exemple prévoir des travaux sur la Route d'Essert qui monte au Marais qui est hyper dangereuse mais là, il estime que ces arrêts ne servent à rien.

M. Quartenoud sait que le Conseil communal a du bon sens il compte sur les autorités pour ne pas casser ce centre du village.

Il y a parfois des incohérences terribles au niveau des services de l'Etat, il demande aux autorités de se battre aux côtés des propriétaires des commerces du centre du village.

M. Vincent Guillet remercie M. Quartenoud pour son intervention. Il précise bien que le crédit d'étude ne sert pas uniquement à la mise aux normes de l'arrêt de bus. Il rappelle qu'il s'agit d'une réfection complète de la route sur 2 km, des sondages sur l'état du coffre, des canalisations, etc. Il confirme que le Conseil communal a donné un préavis défavorable pour la mise aux normes de cet arrêt de bus. Il y a toujours des discussions en cours avec les TPF. Cette étape correspond au crédit d'étude. Il sera toujours encore possible d'aller contre ce point précis du projet lors de la mise à l'enquête de ces travaux. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas encore de la réalisation du projet.

M. Freddy Quartenoud remarque des gabarits ailleurs sur la Commune. Il demande pourquoi on ne déplacerait pas alors cet arrêt de bus ailleurs plutôt que de le laisser absolument au centre du village.

M. Yvan Roulin constate qu'à l'arrêt de bus du Chêne (direction Arconciel), il y a une paroi en bois qui ferme l'abri et les jeunes n'osent pas aller à l'intérieur. Si quelqu'un est à l'intérieur, le bus ne s'arrête pas car le chauffeur ne les voit pas. Il n'y a que les « crapauds » qui vont faire des singeries dedans cet abri, mais personne n'ose y aller. Il demande s'il serait possible d'enlever cette paroi et ainsi, le banc serait accessible à tout le monde.

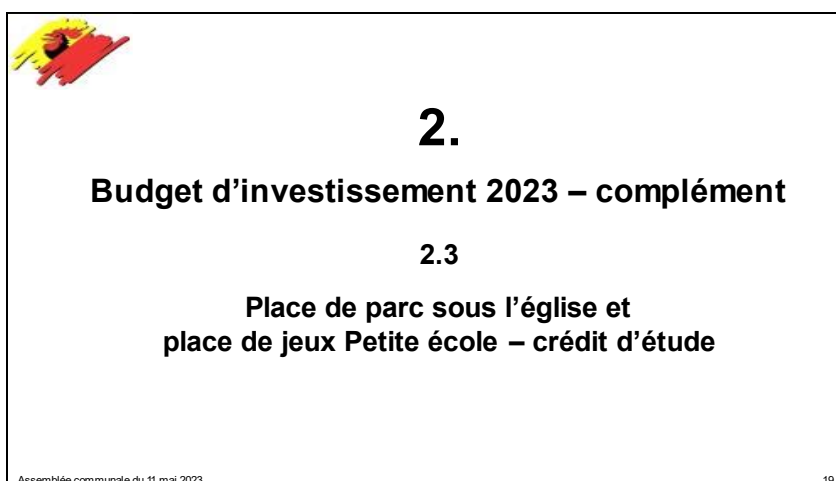
M. Vincent Guillet en prend note. Une information sera également donnée aux TPF lors d'une prochaine rencontre.

La parole n'étant plus demandée, M. Guillet passe au vote.

**Vote : L'investissement de 130'000 francs pour la réfection de la Route d'Arconciel et la mise aux normes des arrêts de bus – crédit d'étude, est accepté par 63 oui, 8 non et 0 abstention.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

## 2.3. Place de parc sous l'église et place de jeux Petite école – crédit d'étude



Pour la présentation de ce point, M. Vincent Guillet passe la parole à M. Pierre-Joseph Sciboz, Vice-Syndic, responsable du dicastère de l'aménagement et des constructions.

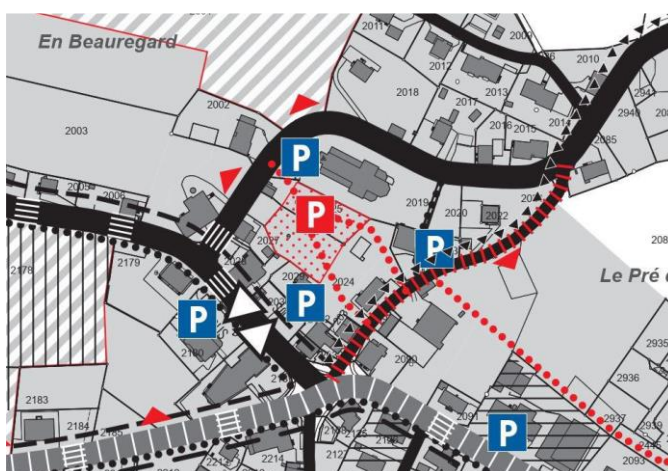
### Présentation

Mesdames, Messieurs,

Lors d'évènements importants, les places de parc actuellement disponibles au centre du village sont insuffisantes. Il est courant de trouver des voitures parkées dans les prés, sur les trottoirs, sur les places privées ou devant les écoles. Pour régler cette problématique la création d'un parking collectif s'impose aujourd'hui.



Lors de la dernière révision du Plan d'aménagement local (PAL), les deux parcelles qui se situaient en dessous de l'église, parcelles d'environ 4'000 m<sup>2</sup> (RF 2024 : 2'469 m<sup>2</sup> et RF 2025 : 1'264 m<sup>2</sup>) ont changé d'affectation. Elles sont passées de zone libre (inconstructible), en zone d'intérêt général. Ce changement nous permet d'y créer un parking collectif.



La nouvelle Loi sur la mobilité et les premiers retours des services de l'Etat (Service de la Mobilité et Service des biens culturels), nous permettent de réaliser une feuille de route. Nous devons fournir une première étape de faisabilité, c'est-à-dire un diagnostic des besoins, élaborer un concept de stationnement et prévoir l'aménagement du nouveau parking.

La deuxième étape prévoit la planification du projet complété par la réalisation d'une place de jeux devant la petite école, la réfection des escaliers qui rejoignent cette place jusqu'à l'entrée du cimetière, et pour assurer la visibilité nécessaire aux entrées et sorties du parking, les WC publics seront déplacés.



**Place de parc sous l'église et place de jeux Petite école –  
crédit d'étude**



- élaborer un concept de stationnement et prévoir l'aménagement du nouveau parking
- la réalisation d'une place de jeux devant la petite école
- la réfection des escaliers qui rejoignent cette place jusqu'à l'entrée du cimetière

Assemblée communale du 11 mai 2023 22



**Place de parc sous l'église et place de jeux Petite école –  
crédit d'étude**





Assemblée communale du 11 mai 2023 23



## 1. Récapitulatif des coûts

Cette demande d'investissement prévoit dans le détail :

 <b>Place de parc sous l'église et place de jeux Petite école – crédit d'étude</b>	
• Etablissement d'une <b>note technique</b> , comprenant le diagnostic, les résultats des enquêtes et la présentation de la stratégie de stationnement. Etablissement des <b>cartes synthétiques</b> exposants les éléments du diagnostic et pointant les différentes mesures, notamment l'aménagement d'un nouveau parking au centre du village.	Fr. 27'000.—
• Relevés topographique du terrain, canalisations, établissement des plans	Fr. 5'000.—
• Etude du projet et établissement des plans et préparation enquête, entretiens avec les services de l'Etat	Fr. 25'000.—
• Divers et imprévus	Fr. 3'000.—
<b>• TOTAL CREDIT D'ETUDE</b>	<b>TTC Fr. 60'000.—</b>

Assemblée communale du 11 mai 2023 24


## 2. Financement

Cet investissement sera financé par le compte courant de la Commune.

Investissement		Fr. 60'000.—
Amortissement annuel	3 %	Fr. 1'800.—

M. Guillet remercie M. Sciboz pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.

 <b>Place de parc sous l'église et place de jeux Petite école – crédit d'étude</b>	
<h1>Rapport de la Commission financière</h1>	

Assemblée communale du 11 mai 2023 25


Rapport de la commission financière

L'investissement de CHF 60'000.- prévu pour l'étude de la place de parc sous l'église et place de jeux Petite école sera financé par le compte courant de la commune. Cette étude permettra de valider officiellement le besoin en infrastructure et de préparer l'investissement de la construction, qui servira au confort des usagers et au bien-être des enfants du village. Ce projet est cohérent avec plusieurs scénarios possibles de développement des infrastructures sur le territoire de la commune.

La charge annuelle de CHF 1'800.- est supportable pour notre commune.

La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement.

M. Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

	<b>Place de parc sous l'église et place de jeux Petite école – crédit d'étude</b>	
<b>Questions ?</b>		
<b>Vote</b>		
Investissement	Fr.	<b>60'000.-</b>
Amortissement annuel 3 %	Fr.	<b>1'800.-</b>
<small>Assemblée communale du 11 mai 2023</small>		

La parole est à l'Assemblée.

**Questions :**

**M. Philippe Bosson** demande le nombre de places de parc ?

M. Vincent Guillet répond que le nombre de places n'est pas encore défini. Il faudra aller au bout de cette étude pour connaître le nombre de places qui pourrait être accepté par le canton. La Commune doit se battre pour en réaliser. L'avant-projet prévoyait entre 80 et 90 places mais nous n'obtiendrons jamais ce nombre de places, car le canton est contre. On doit justifier tous nos besoins en places de parc par le biais d'une étude d'un bureau d'ingénieurs, c'est ce qui est exigé par le canton, d'où la nécessité de ce crédit d'étude.

M. Marc Zahno estime que si les TPF coupent des places de parc au centre du village, on aura donc bien droit à ces 90 places de parc sous l'église ?

M. Vincent Guillet répond que le Conseil communal est bien conscient de ce problème.

**M. Arthur Müller** demande si l'option d'une place de parc souterraine, avec une grande place de jeux en surface pour garder une certaine végétalisation, a été considérée ?


M. Vincent Guillet confirme que cette place sera végétalisée, on ne pourra pas créer une place de parc goudronnée, ce ne sera jamais accepté dans une zone au centre village. Il s'agira de pavés engazonnés. Il y aura également une grande haie le long du mur de l'église, et d'autres contraintes paysagères de la part du Service des biens culturels. Cependant, réaliser tout ce projet en souterrain, correspond à un tout autre investissement au niveau des coûts. Il est également clair que nous n'obtiendrons pas beaucoup de places de parc.

M. Freddy Quartenoud propose ironiquement de mettre les deux crédits ensemble et tenter de faire passer les bus dans le parking sous l'église !!

**M. Nicolas Rumo** demande si des places de recharge pour les véhicules électriques seront prévues dans le parking.

M. Vincent Guillet confirme que nous aurons l'obligation de prévoir de telles places. C'est l'étude qui définira le nombre, l'emplacement, etc...mais nous avons prévu de tels emplacements.

La parole n'étant plus demandée, M. Guillet passe au vote.



Place de parc sous l'église et place de jeux Petite école-  
crédit d'étude

**Questions ?**  
**Vote**

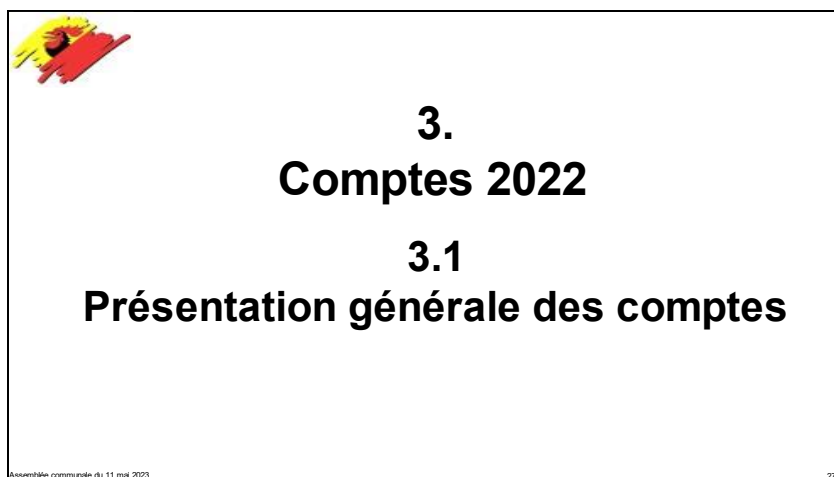
Investissement	<b>Fr. 60'000.-</b>
Amortissement annuel 3 %	<b>Fr. 1'800.-</b>

Assemblée communale du 11 mai 2023 26

**Vote** : **L'investissement de 60'000 francs pour le crédit d'étude pour la place de parc sous l'église et la place de jeux à la Petite école est accepté par 69 oui, 0 non, 2 abstentions.**

M. Guillet remercie l'assemblée.

### 3. Comptes 2022



M. Vincent Guillet passe au point 3 de l'ordre du jour. Pour la présentation de ces comptes, et plus particulièrement des points 3.1 et 3.2, M. Guillet donne la parole à M. Olivier Girardin, Conseiller communal responsable du dicastère des finances.

#### 3.1. Présentation générale des comptes

Mesdames,  
Messieurs,

Les comptes de l'année 2022 peuvent être pudiquement qualifiés de très bons. Le budget prévoyait un bénéfice de 18'425.00 francs, cependant l'exercice boucle avec un bénéfice de 1'541'806.60 francs.

Pour cet exercice en particulier, passage effectif à MCH2 (Modèle comptable Harmonisé) oblige, il est important de relativiser ce résultat. Effectivement, ledit passage à cette nouvelle méthode comptable nous a obligé à revoir la valorisation du patrimoine de la commune ce qui, pour une partie du résultat, l'embellit.

Lors de cette réévaluation, il en ressort deux principaux groupes :

- Les bâtiments pour 661'000 francs
- Les routes pour 1'692'000 francs

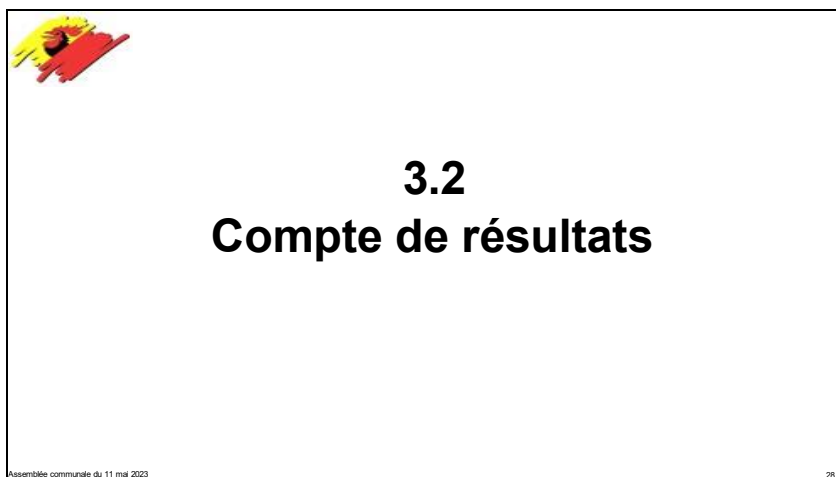
La somme totale quant à elle est de 2'959'483 francs qui est à amortir sur 10 ans, ce qui représente un bénéfice extraordinaire d'environ 300'000 francs par an.

Une autre partie provient d'un résultat extraordinaire de 986'000 francs découlant principalement :

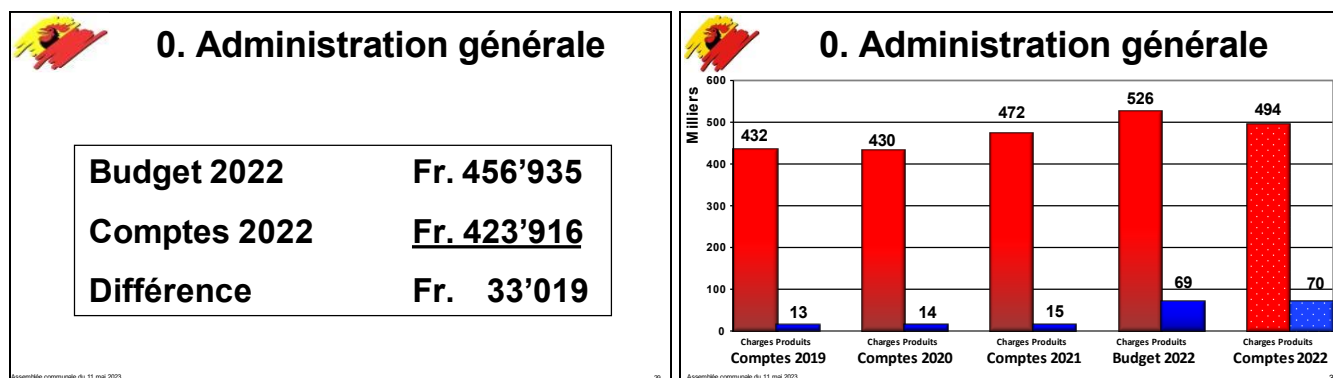
- Des impôts des années précédentes pour les personnes physiques / *cpte 9100.4000.10* pour 279'000 francs et pour les impôts sur la fortune / *cpte 9100.4001.10* pour 197'000 francs
- Des revenus des droits de mutations / *cpte 9100.4000.30* pour 336'000 francs,
- Des revenus extraordinaires issus de impôts sur les prestations en capital / *cpte 9100.4000.30*, pour un montant de 84'000 francs.
- De la provision pour la caisse de pension de l'Etat de Fribourg extournée en 2022 le solde de 90'000 francs en notre faveur provient des charges des CO, SESAM et SPS déjà incluses sous leurs propres comptes.

Le solde final découle également d'une gestion rigoureuse de chaque dicastère.

Nous soulignons également que certaines charges liées et indépendantes de notre gestion ont aussi été moins élevées que budgétisées.



Les considérations sur les comptes 2022 sont les suivantes :



	Charges	Produits	Exc. de charges
0 ADMINISTRATION GENERALE	Fr. 493'707.23	Fr. 69'790.95	Fr. 423'916.28

**0220.3113.00 Matériel informatique**

Charges : Fr. 26'774.10

Changement obligatoire du serveur dicté par le passage aux QR factures (Budget 3'000.00).

**0220.3158.00 Contrat de maintenance**

Charges : Fr. 38'959.70

Montant pour la mise en place des QR factures beaucoup plus élevé que budgétisé (Budget 33'570.00)

**0220.3170.00 Frais de réceptions et délégations**

Charges : Fr. 11'810.30

Moins de réceptions et de délégations que prévu et pas d'achat de cadeau aux jeunes citoyens car il restait un solde acheté les années précédentes (Budget 16'000.00)

**0290.3120.00 Eau, énergie, combustible adm.**

Charges : Fr. 6'885.85

Décompte de charges 2020-2021 en notre faveur (Budget 11'100.00)

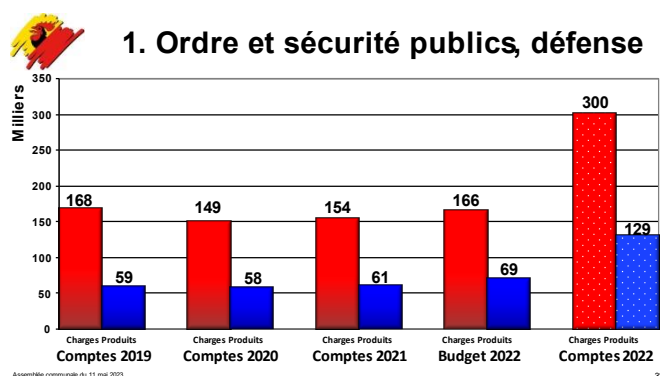
**0290.3120.01 Eau, énergie, combustible - studio et rez**

Charges : Fr. 373.00

Décompte de charges 2020-2021 en notre faveur (Budget 20'000.00)

**1. Ordre et sécurité publics, défense**

<b>Budget 2022</b>	<b>Fr. 96'420</b>
<b>Comptes 2022</b>	<b>Fr. 170'985</b>
<b>Différence</b>	<b>Fr. -74'565</b>



	Charges	Produits	Exc. de charges
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	Fr. 300'239.05	Fr. 129'253.80	Fr. 170'985.25

**1500.3300.90 Amortissements planifiés véhicules du service du feu**

Charges Fr. 157'442.35

Amortissement de la totalité du matériel/véhicule pompier qui ont été repris à Fr. 0.00 par le Réseau Santé de la Sarine (Budget 17'910.00)

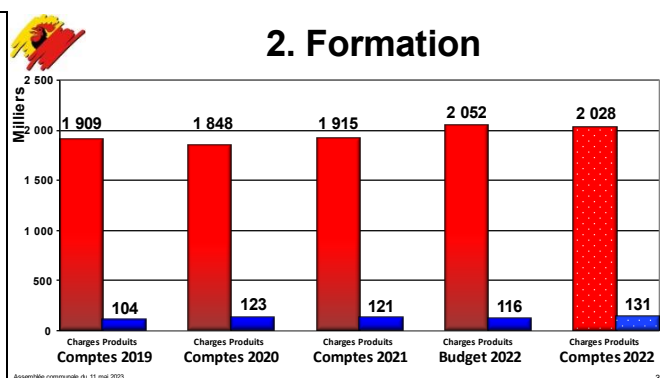
**1500.3612.00 Participation intercommunale au Corps des Sapeurs-Pompiers de la Petite Sarine**

Charges Fr. 67'394.40

A noter qu'il s'agissait de la dernière année du CSPi Petite Sarine. Les comptes pour le service du feu sont repris par le Réseau Santé de la Sarine au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (Budget 65'000.00)

**2. Formation**

<b>Budget 2022</b>	<b>Fr. 1'935'370</b>
<b>Comptes 2022</b>	<b>Fr. 1'896'748</b>
<b>Différence</b>	<b>Fr. 38'622</b>



	Charges	Produits	Exc. de charges
2 FORMATION	Fr. 2'02941.55	Fr. 131'193.15	Fr. 38'621.60

**2120.3612.00 Contribution communale au Service de logopédie, psychologie**

Charges : Fr. 61'401.35

Décompte final 2021 en notre faveur (Budget 86'000.00)

**2170.3010.00 Traitement du personnel de conciergerie pour les écoles**

Charges : Fr. 63'577.45

Montant pour les nettoyages d'été plus élevé que budgétisé (Budget 53'070.00)

**2170.3120.00 Eau, énergie, combustible, élimination déchets pour les écoles**

Charges : Fr. 87'134.80

Moins de consommation que prévu (Budget 99'000.00)

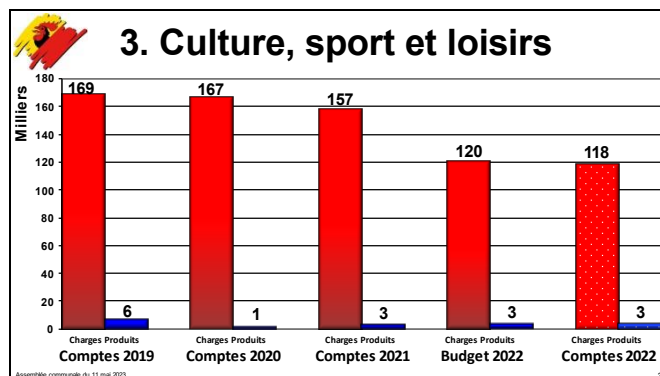
**2180.3099.00 Accueil extrascolaire, autres charges du personnel**

Charges : Fr. 1'341.00

Changement de personnel (responsable) – annonces de recherche de personnel et cadeau de départ (Budget 0.00)

**3. Culture, sport et loisirs**

<b>Budget 2022</b>	<b>Fr. 117'450</b>
<b>Comptes 2022</b>	<b>Fr. 115'151</b>
<b>Différence</b>	<b>Fr. 2'299</b>



	Charges	Produits	Exc. de charges
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	Fr. 118'449.35	Fr. 3'298.40	Fr. 2'299.05

**3210.3632.01 Part. aux frais bibliothèque Marly**

Charges : Fr. 6'072.90

Moins d'heure de personnel que budgétisé (Budget 7'620.00)

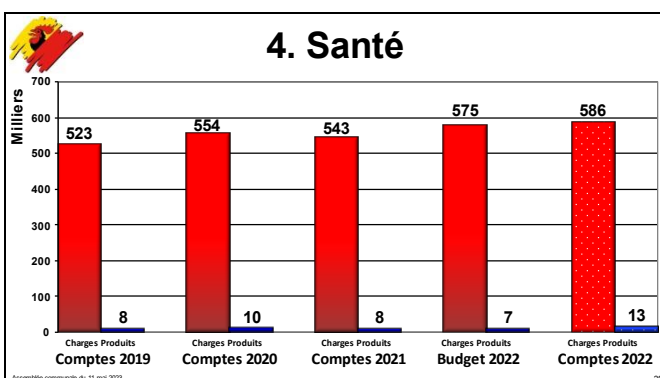
**3410.3120.00 Eau, énergie, combustible, élimination déchets**

Charges : Fr. 11'320.80

Moins de consommation que prévu (Budget 13'000.00)

**4. Santé**

<b>Budget 2022</b>	<b>Fr. 568'280</b>
<b>Comptes 2022</b>	<b>Fr. 573'115</b>
<b>Différence</b>	<b>Fr. -4'835</b>



	Charges	Produits	Exc. de charges
4 SANTE	Fr. 586'406.85	Fr. 13'292.00	Fr. 4'834.85

**4330.3611.00 Service dentaire cantonal**

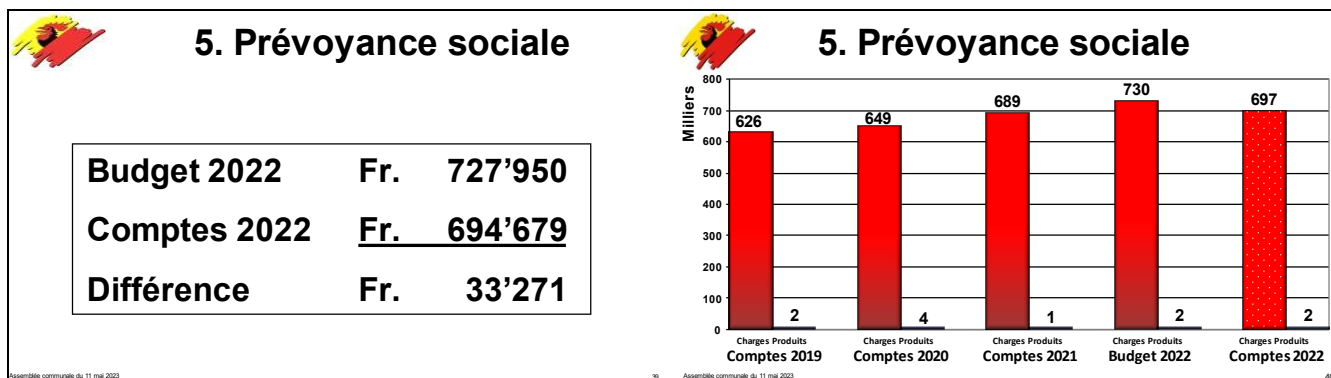
Charges : Fr. 14'363.75

Plus de soins que prévu, en rapport avec le compte 4330.4260.00 (Budget 10'000.00)

**4330.4260.00 Participation des parents aux soins dentaires**

Charges : Fr. 13'292.00

Plus de soins que prévu, en rapport avec le compte 4330.3611.00 (Budget 6'500.00)

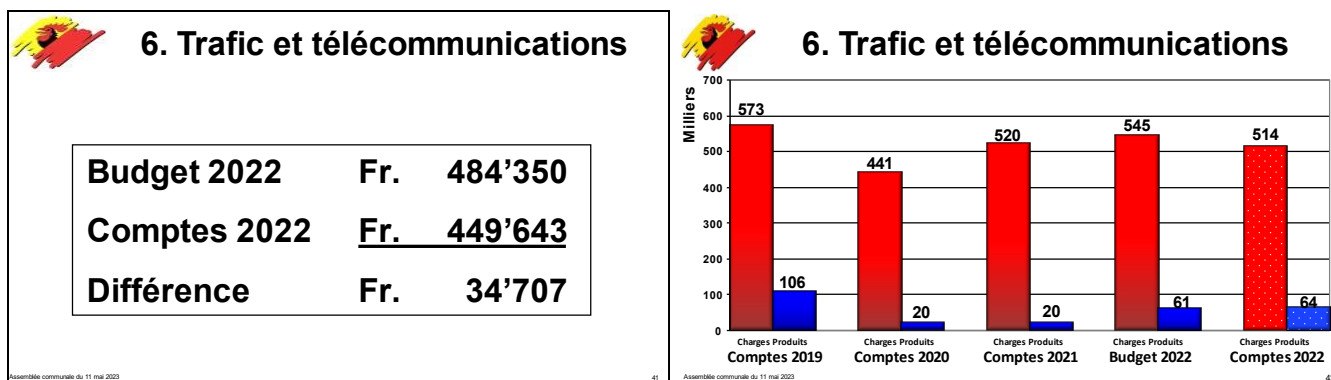


	Charges	Produits	Exc. de charges
5 PREVOYANCE SOCIALE	Fr. 697'132.63	Fr. 2'453.80	Fr. 33'271.17

**5720.3611.00 Part LASoc, aide matérielle et mesures insertion sociale MIS**

Charges : Fr. 69'292.55

Solde 2021 moins élevé que budgétisé (Loi sur l'Aide Sociale) (Budget 114'650.00).



	Charges	Produits	Exc. de charges
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS COMMUNICATIONS	Fr. 513'526.89	Fr. 63'883.85	Fr. 499'638.35

**6150.3101.00 Achat de carburant**

Charges: Fr. 5'396.60

Différence due à l'augmentation du prix du carburant (Budget 4'000.00)

**6150.3940.00 Imputations internes intérêts bancaires**

Charges: Fr. 14'478.70

Imputations internes intérêts bancaires. (Budget 23'280.00). Divers prêts remboursés intégralement, moins d'intérêts.

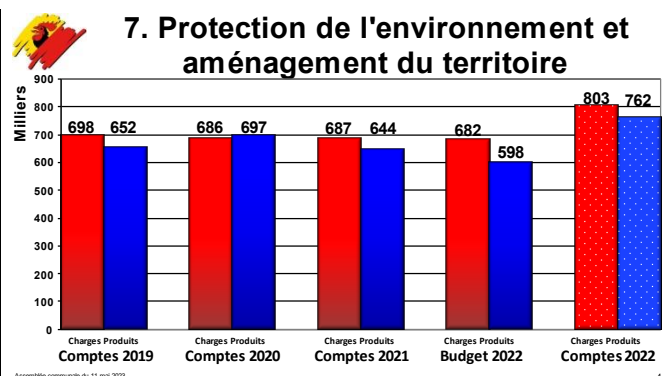


**6220.3611.00 Part aux dépenses relatives au trafic régional**

Charges: Fr. 46'236.00

Montant communiqué par le Service de la mobilité. (Budget 50'350.00)

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire			
<b>Budget 2022</b>	<b>Fr.</b>	<b>84'230</b>	
<b>Comptes 2022</b>	<b>Fr.</b>	<b>41'942</b>	
<b>Différence</b>	<b>Fr.</b>	<b>42'288</b>	



	Charges	Produits	Exc. de produits
<b>7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>Fr. 803'463.88</b>	<b>Fr. 761'521.40</b>	<b>Fr. 42'287.52</b>

**7101.3105.00 Achat d'eau du GAME (Groupement d'adduction du Mouret et environs)**

Charges : Fr. 41'745.20

Plus d'achat d'eau potable au GAME suite aux conditions météo (Budget 25'000.00)

**7101.4510.00 Prélèvement au financement spécial maintien de la valeur FSM**

Charges : Fr. 19'364.00

Les amortissements et intérêts sont financés par le prélèvement du financement spécial maintien de la valeur (Budget 0.00)

**7301.3140.00 Frais d'entretien de la déchetterie**

Charges : Fr. 1'800.75

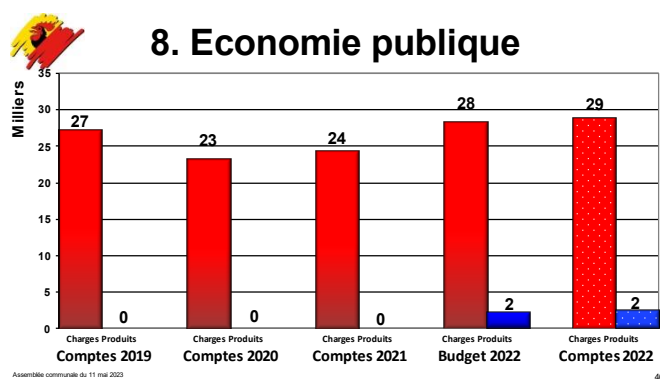
Déplacement des luminaires mal positionnés (Budget 200.00)

**7301.4250.00 Recyclage, ramassage verres, papier**

Produits : Fr. 12'097.85

Fr. 4'000.— de plus aux comptes dus à une meilleure revalorisation du papier et du verre (budget 8'000.00).

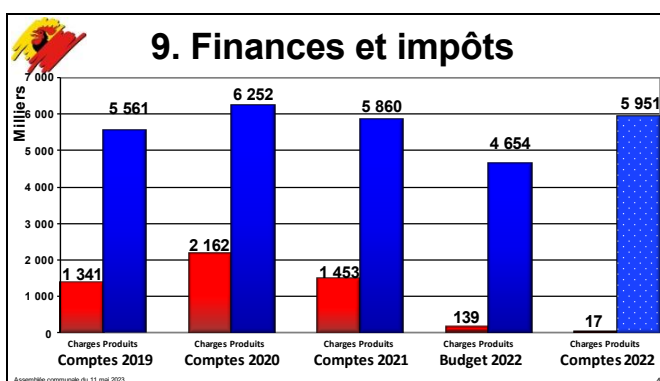
8. Economie publique		
<b>Budget 2022</b>	Fr.	<b>26'150</b>
<b>Comptes 2022</b>	Fr.	<b>26'487</b>
<b>Différence</b>	Fr.	<b>-337</b>



	Charges	Produits	Exc. de charges
8 ECONOMIE	Fr. 28'782.85	Fr. 2'296.20	Fr. 336.65

Ici, rien de particulier à signaler.

9. Finances et impôts		
<b>Budget 2022</b>	Fr.	<b>4'515'560</b>
<b>Comptes 2022</b>	Fr.	<b>5'934'473</b>
<b>Différence</b>	Fr.	<b>-1'418'913</b>



	Charges	Produits	Exc. de produits
9 FINANCES ET IMPOTS	Fr. 16'818.83	Fr. 5'951'292.16	Fr. 5'934'473.33

**9100.4000.10 Impôt sur le revenu des personnes physiques – années précédentes**  
Produits : Fr. 279'231.60

Suite à l'entrée en vigueur de MCH2, les décomptes des contribuables pas encore taxés de l'année fiscale 2021 sont comptabilisés en actif transitoire (budget 0.00)

**9100.4000.30 Impôt sur les prestations en capital**  
Produits : Fr. 154'277.05


Position non prévisible – liés aux retraits des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers (Budget 70'000.00).

**9101.4023.30 Impôt sur les mutations**  
Produits : Fr. 416'255.95

Cela reflète un grand nombre de transactions immobilières durant l'exercice (Budget 80'000.00).

**9630.4430.00 Loyers locaux La Treyjoyeuse**  
Produits : Fr. 29'760.00

La différence provient du fait que certains appartements n'ont pas été loués sur l'intégralité de l'année (Budget 51'000.00).




## Compte de résultats

Total des revenus	Fr. 7'128'275.71
Total des charges	<u>Fr. 5'586'469.11</u>
Excédent de revenus	Fr. 1'541'806.60

Assemblée communale du 11 mai 2023 49

### 3.3. Comptes des investissements

M. Olivier Girardin passe aux comptes des investissements.



## 3.3 Comptes des investissements

Assemblée communale du 11 mai 2023 50

M. Girardin ne cite que les plus importants :

	Charges	Produits
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Fr. 58'889.35	Fr. 181'456.35

#### **7101.5031.01 Alimentation EP secteur Ecorcheventres**


Charges : Fr. 31'255.90

Le montant total de cet investissement représente Fr. 236'815.75 alors qu'il avait été budgétisé Fr. 260'000.00.

	Charges	Produits
8 ECONOMIE PUBLIQUE	Fr. 7'505.00	Fr. 80'400.00

#### **8120.6300.04 et 8120.6310.04 Subventions fédérales et cantonales routes AF 3<sup>e</sup> étape**

L'étape 3 est clôturée et les dernières subventions ont été reçues, soit Fr. 80'400.00.



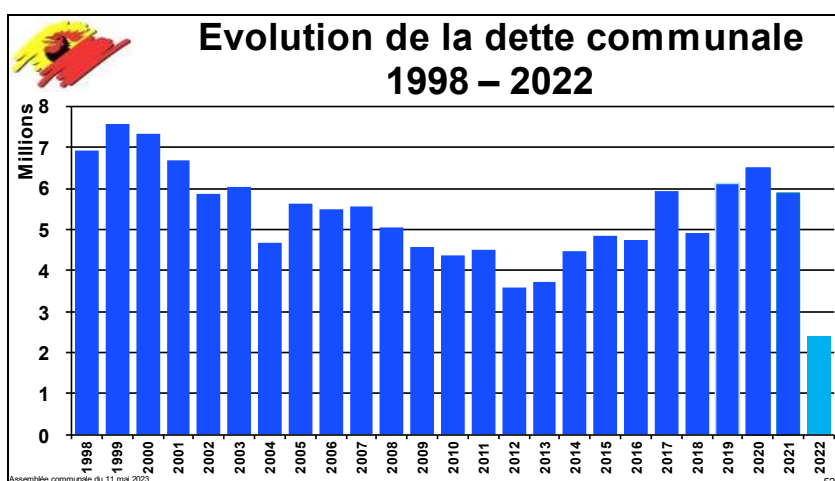
### Comptes des investissements

Total des revenus	Fr.	261'856.35
Total des charges	Fr.	<u>66'394.35</u>
Excédent de revenus	Fr.	195'462.00

Assemblée communale du 11 mai 2023

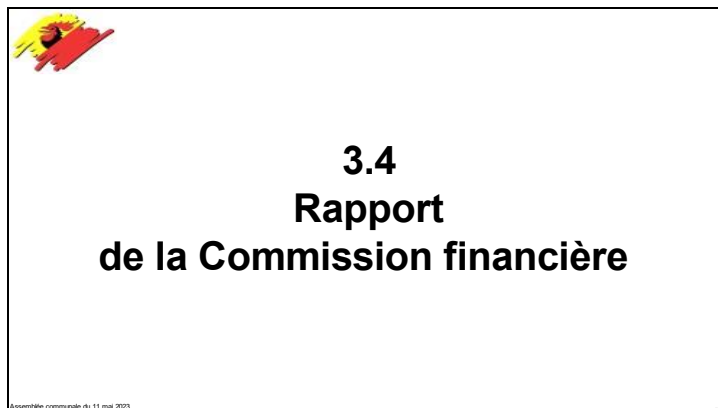
### Evolution de la dette communale

Dette nette au 31.12.2022 2'389'665.26  
Dette nette par habitant (1'535 habitants) 1'556.00



Je vous remercie de votre attention.

M. Vincent Guillet remercie M. Girardin pour ses explications et donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



#### Rapport de la Commission financière

La Commission Financière s'est réunie le 24 avril 2023 pour examiner le contrôle des comptes 2022. Nous avons reçu de M. Benoît Andrey de la société fiduciaire BDO SA, le rapport de révision sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2022. La comptabilité et les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires. La révision a été effectuée pour la première fois selon les nouvelles normes d'établissement des comptes MCH2. Le rapport établi le 3 avril 2023 est sans réserve, ni remarque particulière. Avec l'introduction de MCH2, les comptes annuels sont complétés par un rapport de gestion ainsi que par des indicateurs financiers.

Lors de cette séance, nous avons pu poser toutes les questions que nous avons jugées nécessaires auprès des représentants du Conseil Communal et de l'Administration Communale. Nous avons reçu des réponses en toute transparence, claires et précises de MM. Guillet – Syndic, et Girardin – Responsable des Finances, que de Mmes Minguely – Caissière Communale et Roulin – Perceptrice des impôts.

Il ressort des comptes un magnifique excédent de revenus d'environ 1.5 Mio ; le résultat net étant de CHF1'541'806.60

La Commission financière relève que :

- Les charges sous la gestion directe du Conseil Communal sont bien maîtrisées et les charges liées, qui ne sont pas sous la gestion directe du Conseil Communal, sont inférieures grâce à des décompte finaux positifs. Ces décomptes variant d'une année à l'autre ne peuvent pas être anticipés.

Les rentrées fiscales taxées sont supérieures aux estimations et une provision pour les taxations 2021 en cours a été faite de manière prudente. L'estimation des impôts courants dans les budgets est faite sur la base des prévisions du service cantonal des contributions. L'estimation des impôts spéciaux, variant d'une année à l'autre, peuvent difficilement être anticipés dans les budgets.

L'introduction de la nouvelle norme MCH2 a nécessité de réévaluer les biens de la commune pour un montant de 2'959'483.-. Cette revue a pour conséquence un bénéfice comptable extraordinaire d'environ 300'000.- sur l'exercice mais elle n'impacte en aucun cas les liquidités de la commune.

La Commission financière relève la bonne gestion financière de la commune et l'excellente tenue des comptes, tout particulièrement dans cette année de transition vers MCH2. Nous pensons que les bons résultats actuels devraient servir au bien de tous les citoyens et à préparer le renouvellement de certaines infrastructures du village. Nous relevons que la situation financière est bonne mais pas mirobolante et que la prudence doit rester de mise face à des entrées fiscales importantes liées à un nombre de transactions immobilières actuellement élevé. Nous rappelons que la commune bénéficie de la péréquation financière à hauteur d'environ 0.5 Mio CHF.

Selon l'appréciation de la fiduciaire BDO SA et sur la base des vérifications effectuées, celle-ci recommande l'approbation des comptes annuels qui vous sont soumis.

La commission financière, à l'unanimité de ses membres présents, se joint à l'avis de la fiduciaire et recommande à l'assemblée de les approuver.

La Commission Financière remercie le Conseil Communal dans son ensemble pour son travail et pour la très bonne maîtrise des charges de fonctionnement. Nous remercions également Mmes Minguely et Roulin pour leur disponibilité et leur travail.

M. Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la commission financière

La parole est à l'assemblée.



Au sujet des **comptes de fonctionnement ou d'investissement**

**Questions** :

**M. Frédéric Peiry** remarque que la dette a passablement diminué. C'est très bien. Il demande s'il y a eu des amortissements extraordinaires ?

M. Olivier Girardin confirme qu'il y a bien eu des remboursements extraordinaires.

**M. Philippe Bosson** vu ces résultats extraordinaires, de l'augmentation des rentrées fiscales et compte tenu du fait que la Commune Treyvaux est toujours dans le « haut du panier » au niveau de la cote d'impôts par rapport au franc payé à l'Etat, est-ce que dans le futur budget, une baisse des impôts pourra-t-elle être programmée ?

M. Vincent Guillet confirme que ce sera étudié cette possibilité dans le cadre de l'établissement du budget 2024. Il rappelle que pour 2023, nous avons déjà baissé de 92.1 à 90.0 %.

M. Philippe Bosson demande si cette baisse est temporaire ?

M. Vincent Guillet répond qu'aujourd'hui le taux d'impôts est fixé à 90.0 %. Dans tous les cas, si le Conseil communal propose une baisse ou une augmentation d'impôts, elle devra être soumise au vote de l'assemblée communale.


**M. Fréddy Quartenoud** n'est pas certain d'avoir bien compris : il est indiqué une réévaluation des biens pour 2 millions et le bénéfice se monte à 1.5 million. Ce qui veut dire que sans cette réévaluation, on aurait un déficit de 500'000 francs.

M. Olivier Girardin précise que la réévaluation engendre un « bonus » d'env. 3 millions qui doit être réparti sur 10 ans, donc cela fait env. 300'000 francs à l'année. On aura donc un résultat extraordinaire chaque année de ce montant. Comme l'a précisé M. Sylvain Probst, il s'agit d'une valeur fictive.

M. Sylvain Probst explique que c'est la réévaluation du patrimoine des actifs qui vaut env. 3 millions et qui est au bilan et qui est rendue ensuite dans le compte de résultats sur 10 ans. C'est donc ces 3 millions qui vont « rapporter » 300'000 francs, raison pour laquelle nous n'avons pas un bénéfice de 3 millions supplémentaires sur cet exercice mais uniquement ces 300'000 francs pendant 10 ans.

M. Olivier Girardin ajoute que le résultat de l'exercice est de 1.2 million (dus aux impôts, résultats extraordinaires, etc), plus 300'000 francs liés à cette réévaluation, ce qui donne au total un bénéfice de 1.5 million.


La parole n'étant plus demandée, Monsieur Guillet passe aux votes des comptes de fonctionnement et d'investissement. Pour ces deux points, il précise qu'il s'agit de donner décharge des comptes au Conseil communal, par conséquent le Conseil ne vote pas.



<b>Compte de résultats</b>	
<b>vote</b>	
Total des revenus	Fr. 7'128'275.71
Total des charges	<u>Fr. 5'586'469.11</u>
Excédent de revenus	Fr. 1'541'806.60

Assemblée communale du 11 mai 2023

**Vote** : Les comptes de fonctionnement 2022 sont acceptés à l'unanimité.



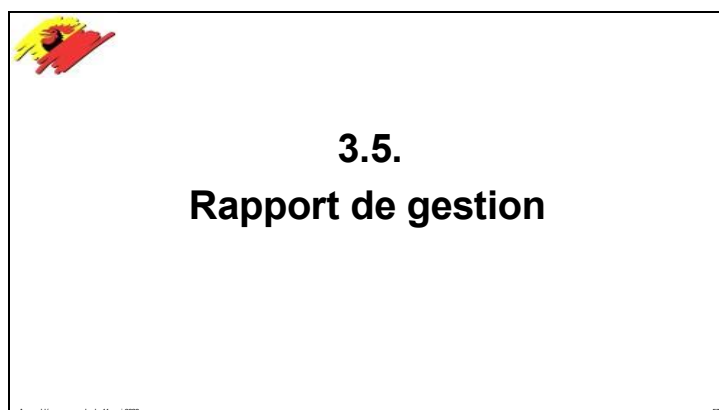
<b>Comptes des investissements</b>	
<b>vote</b>	
Total des revenus	Fr. 261'856.35
Total des charges	<u>Fr. 66'394.35</u>
Excédent de revenus	Fr. 195'462.00

Assemblée communale du 11 mai 2023

**Vote** : Les comptes des investissements 2022 sont acceptés par 57 oui, contre 1 abstention.

M. Guillet remercie l'assemblée pour l'approbation des comptes 2022.

### 3.5. Rapport de gestion



Il s'agit du premier rapport de gestion annuel du Conseil communal, conformément à l'art. 19 de la Loi sur les finances communales (LFCo).

Ce rapport est présenté chaque année, en même temps que les comptes, comme outil d'information pour faire état des principales activités et des évolutions importantes durant l'année écoulée.

Ce rapport est public et se trouve sur notre site Internet avec les autres documents relatifs à cette assemblée. M. Vincent Guillet invite les citoyens à consulter ce rapport. Si quelqu'un le désire, il peut en faire la demande à l'administration pour que l'on imprime ce rapport.



L'assemblée en prend acte mais ne vote pas sur ce rapport de gestion.

Ce rapport était à disposition sur le site internet de la commune et à disposition au bureau communal, dès lors il ne sera pas lu.

La parole est à l'Assemblée.





**Question** : **aucune**

#### **4. Plan financier 2023 à 2027**



M. Vincent Guillet rappelle qu'un plan financier est une projection et une estimation des charges et des produits pour une période déterminée. Au niveau communal, il sert surtout à prévoir des investissements et les conséquences de ceux-ci sur les charges annuelles d'amortissement et d'intérêts. M. Guillet rappelle que l'assemblée ne vote pas le plan financier, elle en prend simplement acte.

Pour la présentation du plan financier pour les années de 2023 à 2027, il passe la parole à M. Olivier Girardin, responsable du dicastère des finances.

#### Présentation

Dans le plan financier 2023 – 2027, il a été tenu compte des intérêts bancaires de 3%, évolution oblige.

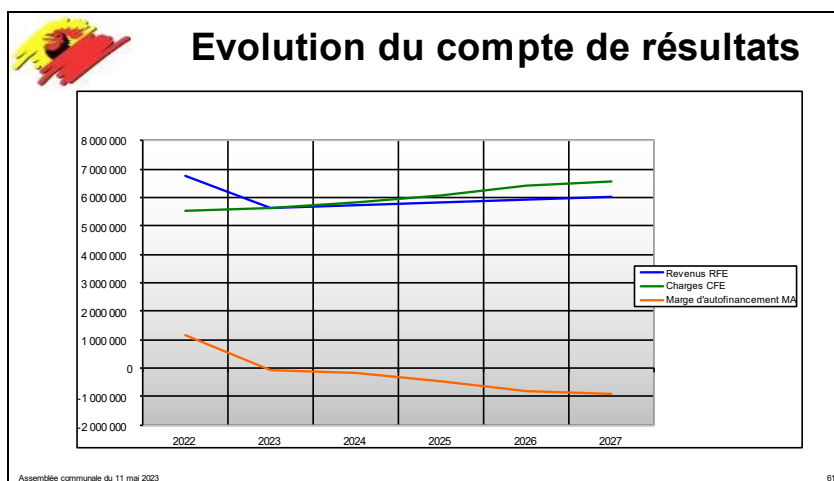
Selon nos projections, les rentrées fiscales augmentent de 2% l'an et tiennent compte de l'arrivée de nouveaux habitants, en particulier les citoyens qui intégreront la nouvelle zone de Beauregard, en cours de réalisation.

Ce plan ne tient pas compte d'une éventuelle dégradation conjoncturelle induit par la situation géopolitique actuelle et incertaine.

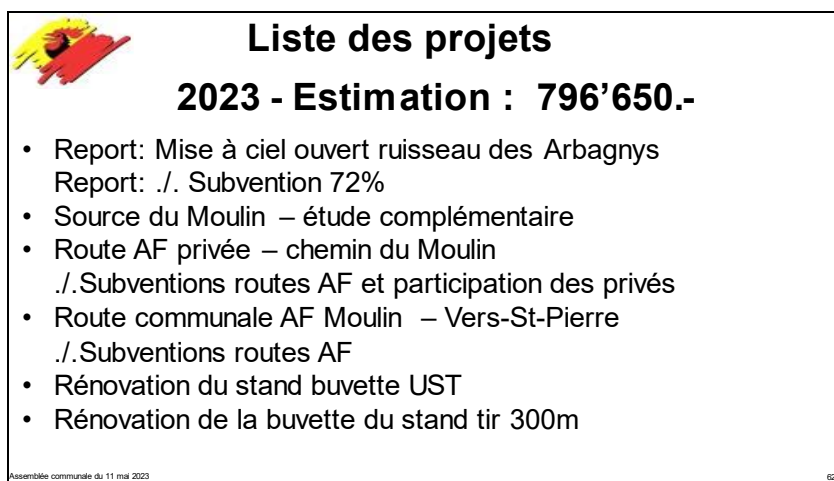
Comme vous pourrez le constater dans le tableau ci-dessous, le Conseil communal prévoit la poursuite de sa politique d'investissements concernant les routes, les bâtiments et infrastructures communaux, soit pour 2023 :

- La réfection de la route Treyvaux-Arconciel que son état nécessite
- La source du Moulin, qui si le sondage s'avère concluant permettra d'augmenter l'indépendance en eau potable de la commune

Malgré tous les investissements planifiés, on peut constater que la marge d'autofinancement reste positive et que la courbe des revenus est également supérieure à celle des charges, cela jusqu'en 2025.



Voici donc les investissements prévus pour le plan financier 2023-2027 :






### Liste des projets 2023 - suite

Nouveau 2023:

- Source du Moulin avant-projet / projet / préparation mise à l'enquête
- Projet d'étude - route d'Arconciel
- Etude place de parc centre du village

**Total dépenses d'investissement 2023 : 1'280'900.-**  
**Total recettes d'investissement 2023 : 484'250.-**


Assemblée communale du 11 mai 2023 63



### Liste des projets 2024 - Estimation : 2'870'000.-

- Parking sous l'église
- Place de jeux – école
- Réfection escalier devant petite école
- Source du Moulin - station pompage
- Source du Moulin - remplacement conduites
- Révision partielle du PAL - étape 1


Assemblée communale du 11 mai 2023 64



### Liste des projets 2025 - Estimation : 4'700'000.-

- Route Treyvaux-Arconciel
- Révision partielle du PAL - étape 2
- Halle de gym: réfection toiture, sanitaire et divers
- Nouveau réservoir – eau potable

Assemblée communale du 11 mai 2023 65



### Liste des projets 2026 - Estimation : 1'500'000.-

- Réfection du bâtiment UST de la Perrausa

**2027 - Estimation : 0.-**

- Aucun investissement prévu en 2027

Assemblée communale du 11 mai 2023 66

Merci pour votre attention.

M. Vincent Guillet remercie M. Olivier Girardin pour ses explications et donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière.



Rapport de la commission financière

*MM. Guillet et Girardin ainsi que Mmes Minguely et Roulin nous ont informés et donnés les détails du plan financier 2023 – 2027. Ils nous ont également informé de différents projets d'infrastructures majeures qui sont actuellement en discussion soit à un niveau communal, soit à un niveau régional et qui ne sont pas mentionnés dans le plan.*

*Les hypothèses d'évolution définies pour l'élaboration du plan financier nous paraissent pertinentes.*

*L'aboutissement ou pas de ces projets en cours de discussion va certainement influencer encore la liste des projets d'investissements définis dans le plan. Nous avons pu poser toutes les questions que nous avons jugées nécessaires et nous avons reçu des réponses en toute transparence, claires et précises.*

*Nous relevons que la planification montre un excédent de charges par rapport aux recettes dès 2025. Une priorisation des investissements sera certainement à prévoir. Malgré des bons résultats ces dernières années, l'équilibre budgétaire reste un exercice difficile pour notre commune et nécessaire pour notre indépendance.*

M. Guillet remercie M. Biemann pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'Assemblée.



**Questions :**

**M. François Kolly** se réfère à des interventions dans de précédentes assemblées. Il est étonné de ne pas voir une ligne ou plus d'investissement prévus pour des infrastructures sportives et/ou scolaires dans ce plan financier.

**M. Vincent Guillet** donnera quelques explications dans les « Divers » à ce sujet, où en est le projet et pourquoi cet investissement n'a pas encore été prévu dans le plan financier.

**M. Jean-Bernard Brodard** remarque que des investissements sont prévus à la buvette de l'UST. Il rend attentif au fait qu'il y a des vestiaires au sous-sol de ce bâtiment qui sont vétustes. C'est dommage, il ne comprend pas pourquoi ces travaux ne se font pas en une fois. Peut-être que c'est une question de prix ?

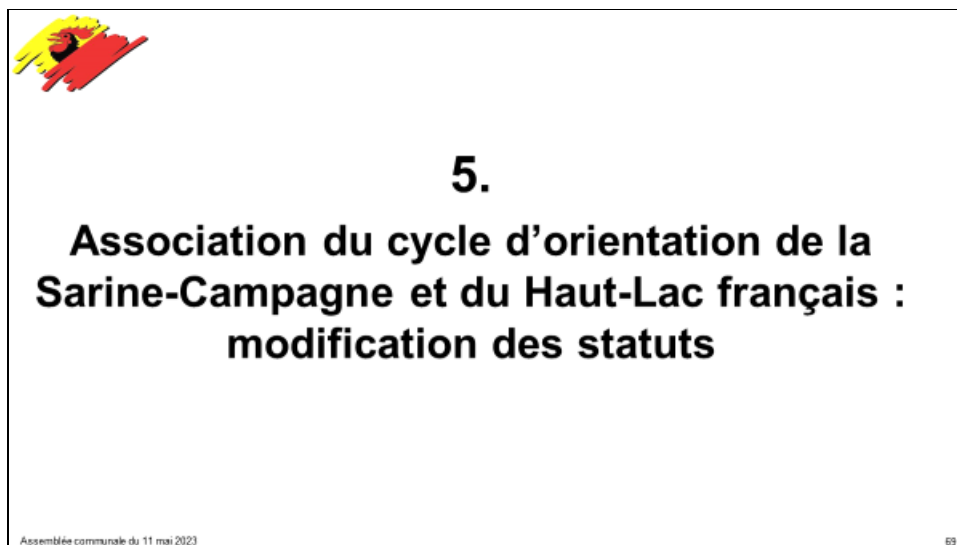
**M. Vincent Guillet** répond que le projet pour des infrastructures sportives doit être un projet global. Il faut savoir ce que nous devons faire avec ces vestiaires. Une discussion doit également avoir lieu avec les Communes voisines.

**M. Jean-Bernard Brodard** trouve dommage d'investir quelque chose, alors qu'ensuite il faudra tout recommencer.

**M. Vincent Guillet** précise que les travaux prévus ne touchent que le rez-de-chaussée, les anciens locaux du stand de tir à 25/50 m. Ce ne sont que des rénovations intérieures. Les vestiaires ne sont pas touchés pour le moment.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée prend acte du plan financier 2023 à 2027.

## 5. Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français : modification des statuts

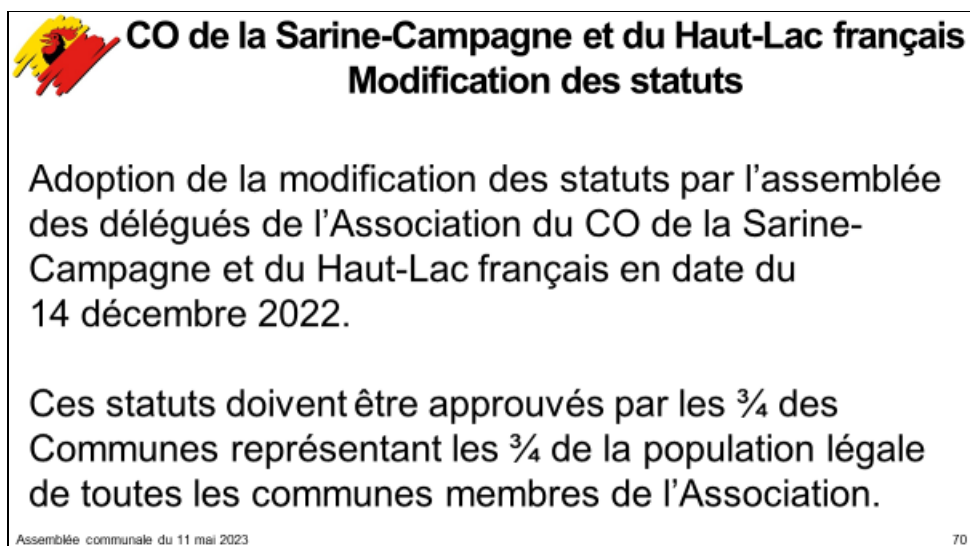


Pour la présentation du point 5 de l'ordre du jour, M. Vincent Guillet passe la parole à Madame Sylviane Tinguely-Dousse responsable du dicastère des écoles. Concernant le vote, nous voterons article par article à la suite de la présentation et du rapport de la commission financière.


### Présentation

Mesdames, Messieurs,

L'assemblée des délégués de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français a adopté la modification des statuts par décision du 14 décembre 2022. Les différentes Communes membres de l'Association doivent faire approuver cette modification par leur législatif d'ici le mois de juin 2023 afin que les statuts puissent entrer en vigueur dès le 1er janvier 2024. Ceux-ci doivent être approuvés par les  $\frac{3}{4}$  des Communes représentant les  $\frac{3}{4}$  de la population légale de toutes les communes membres de l'Association.



Trois points principaux sont concernés par cette modification, à savoir le nombre de membres au sein du comité, la modification de la clé de répartition et la hausse de la limite d'endettement.



## CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

### Modification des statuts


Trois points principaux sont concernés par cette modification :

- Le nombre de membres au sein du comité
- La modification de la clé de répartition
- La hausse de la limite d'endettement

Assemblée communale du 11 mai 2023 71

## 1. Nombre de membres du comité (art. 16 des statuts)

Avec la construction d'un nouveau CO dans la commune de Givisiez, cette dernière devient une commune siège au sens de l'article 16 al. 1 des statuts de l'Association. Comme les statuts précisent que les communes sièges disposent d'un siège au Comité de direction, celui-ci passe de 10 à 11 membres non compris les préfets de la Sarine et du Lac. Un toilettage de l'article en question s'impose en conséquence.



## CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

### Modification des statuts

<p><b>Art. 16. Composition (ancien)</b></p> <p><sup>1</sup>Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et de dix autres membres selon la représentation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne) ;</li><li>- un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive/FR) ;</li><li>- un-e représentant-e de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly) ;</li><li>- un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ;</li><li>- un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz) ;</li><li>- un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courton) ;</li><li>- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;</li></ul>	<p><b>Art. 16. Composition (nouveau)</b></p> <p><sup>1</sup>Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et d'<b>onze</b> autres membres selon la représentation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne) ;</li><li>- un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive/FR) ;</li><li>- un-e représentant-e de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly) ;</li><li>- un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ;</li><li>- un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz) ;</li><li>- un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courton) ;</li><li>- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, <b>Givisiez</b>, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;</li></ul>
--	---


Assemblée communale du 11 mai 2023 72

## 2. Modification de la clé de répartition (art. 37 des statuts)

Les modalités liées à la clé de répartition des charges de l'Association n'ont pas été modifiées depuis dix ans, soit en 2012. Des discussions avaient été entreprises dès 2019 au sein du comité de l'Association, sur demande de la principale commune débitrice, à savoir Villars-sur-Glâne. Après plusieurs mois de travail, le comité a présenté une nouvelle mouture de ladite clé de répartition, modification adoptée par l'assemblée des délégués du 14 décembre 2022. Cette modification impliquera une augmentation des charges liées de la Commune de Treyvaux, puisqu'elle augmente de 75 à 80% la part de la dernière population légale et diminue de 25 à 20% le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

Afin de pouvoir donner un ordre de grandeur de l'impact qu'aurait cette modification, le comité de direction a effectué des calculs basés sur les comptes 2021. Pour la Commune de Treyvaux, cela représenterait une augmentation de charges évaluée à environ Fr. 8'500.-, soit 1,7 % d'augmentation annuelle des charges liées.

Malgré cette augmentation de charges, il convient de garder à l'esprit que la solution proposée par le comité de direction représente un **compromis politique, trouvé après plusieurs années de discussion**. Il s'agit-là de la meilleure solution envisageable pour clore cette discussion. Cette modification a été adoptée à la majorité par l'assemblée des délégués du 14 décembre 2022.



### CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

#### Modification des statuts

<p><b>Art. 37. b) Critères de répartition (ancien)</b> Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 75 % selon le chiffre de la dernière population légale ;</li><li>- 25 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.</li></ul>	<p><b>Art. 37. b) Critères de répartition (nouveau)</b> Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>80 %</b> selon le chiffre de la dernière population légale ;</li><li>- <b>20 %</b> selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.</li></ul>
--	---


Assemblée communale du 11 mai 2023 73

### 3. Limite d'endettement (art. 39 des statuts)

En raison des travaux planifiés par l'Association, à savoir l'assainissement du Cycle d'orientation de Marly et de la construction de celui de Givisiez, l'Association verra ses besoins en financement fortement augmenter.

Pour cette raison, le comité de direction a proposé une augmentation de la limite de l'endettement à Fr. 125'000'000.-, en lieu et place des Fr. 100'000'000.- actuels.

Cette modification ne pose pas de plus ample problématique et a été adoptée à la majorité par l'assemblée des délégués du 14 décembre 2022.



### CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

#### Modification des statuts

<p><b>Art. 39. Emprunts de l'Association (ancien)</b> <sup>1</sup> Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 100 millions de francs. <sup>2</sup> L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.</p>	<p><b>Art. 39. Emprunts de l'Association (nouveau)</b> <sup>1</sup> Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de <b>125</b> millions de francs. <sup>2</sup> L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.</p>
---	---

Assemblée communale du 11 mai 2023 74

Merci de votre attention.



M. Guillet remercie Mme Tinguely pour sa présentation.

Il donne maintenant la parole à M. Sylvain Probst, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la commission financière

*La modification de la clé de répartition, bien que défavorable à notre commune, est un compromis trouvé par l'assemblée des délégués et permet de maintenir une part de la clé basée sur le potentiel fiscal de chaque commune. La charge annuelle estimée à CHF 8'500.- est supportable pour notre commune. L'augmentation de la limite d'endettement à 125 Mio est importante pour pouvoir faire les investissements nécessaires à la réalisation de sa mission. La commission financière donne un préavis favorable à la modification des statuts.*

*Pour terminer, la commission financière remercie le Conseil Communal dans son ensemble pour son engagement et son précieux travail. J'aimerais également remercier mes collègues de la Commission Financière, Mme Corinne Yerly, MM Julien Bianchi, Raphaël Roulin et Jacques Biemann pour leur engagement et le travail effectué dans une très bonne ambiance.*

M. Guillet remercie M. Probst pour le rapport de la commission financière.

M. Vincent Guillet souligne qu'il règne une très bonne entente, faite de bon sens et de compréhension mutuelle, entre la Commission financière et le Conseil communal. Il la remercie pour ses remarques et ses questions ainsi que son excellent travail.

La parole est à l'Assemblée. Avez-vous des questions au sujet de la modification de ses trois articles.



**Questions :**

**M. Emmanuel Monney** demande si les dettes hors bilan sont comprises dans les budgets communaux ?

**M. Vincent Guillet** répond que non, elles sont comprises dans des annexes aux comptes.


La parole n'étant plus demandée, M. Guillet passe aux votes, article par article.



**CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français**  
**Modification des statuts**

**Vote**  
**Art. 16. Composition**

Assemblée communale du 11 mai 2023 77



**CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français**  
**Modification des statuts**

<p><b>Art. 16. Composition (ancien)</b> ¹Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et de dix autres membres selon la représentation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne) ;</li><li>- un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive/FR) ;</li><li>- un-e représentant-e de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly) ;</li><li>- un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ;</li><li>- un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz) ;</li><li>- un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion) ;</li><li>- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;</li></ul>	<p><b>Art. 16. Composition (nouveau)</b> ¹Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et d'<b>onze</b> autres membres selon la représentation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne) ;</li><li>- un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive/FR) ;</li><li>- un-e représentant-e de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly) ;</li><li>- un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez) ;</li><li>- un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz) ;</li><li>- un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion) ;</li><li>- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, <b>Givisiez</b>, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne) ;</li></ul>
---	--

Assemblée communale du 11 mai 2023 78

**Vote :** **La modification de l'art. 16 des statuts de l'Association CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français a été acceptée à l'unanimité.**



## CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français Modification des statuts

### Vote

#### Art. 37. b) Critères de répartition

Assemblée communale du 11 mai 2023

79



## CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français Modification des statuts

#### Art. 37. b) Critères de répartition (ancien)

Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :

- 75 % selon le chiffre de la dernière population légale ;
- 25 % selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

#### Art. 37. b) Critères de répartition (nouveau)

Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants :

- **80 %** selon le chiffre de la dernière population légale ;
- **20 %** selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

Assemblée communale du 11 mai 2023

80

### Vote

: La modification de l'art. 37 des statuts de l'Association CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français a été acceptée par 61 oui, contre 6 non.



## CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français Modification des statuts

### Vote

#### Art. 39. Emprunts de l'Association (nouveau)

Assemblée communale du 11 mai 2023

81



**CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français**  
**Modification des statuts**


<b>Art. 39. Emprunts de l'Association (ancien)</b> 1 Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 100 millions de francs. 2 L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.	<b>Art. 39. Emprunts de l'Association (nouveau)</b> 1 Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de <b>125</b> millions de francs. 2 L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.
--	--

Assemblée communale du 11 mai 2023 82

**Vote** : **La modification de l'art. 39 des statuts de l'Association CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français a été acceptée par 70 oui, contre 1 non.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

## 6. Règlement du personnel communal – approbation



**6.**  
**Règlement du personnel communal**  
**approbation**

Assemblée communale du 11 mai 2023 83

M. Vincent Guillet passe au point 6 de l'ordre du jour.


Au préalable, il demande aux membres du personnel communal de se récuser.

*Mmes Sarah Roulin, Stéphanie Minguely, Sandra Maradan et M. Michel Waeber se récusent.*

M. Vincent Guillet précise que ce nouveau règlement du personnel communal a été élaboré à partir du règlement-type de l'ACF.

Il vise les objectifs suivants :

- le moderniser ;
- introduire les dispositions relatives à l'organisation nouvelle du travail ;
- le compléter avec les éléments des récents règlements communaux en la matière.



**Règlement du personnel communal - approbation**

- le moderniser ;
- introduire les dispositions relatives à l'organisation nouvelle du travail ;
- le compléter avec les éléments des récents règlements communaux en la matière.

Assemblée communale du 11 mai 2023 84

Il est basé sur l'article 70 al. 1 de la Loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son Règlement d'exécution et sur la Loi des finances communales.

La structure existante du règlement du personnel de 2011 a été conservée et les contenus sont également restés en grande partie les mêmes, permettant de garantir la situation acquise.


Comme c'est l'usage, ce règlement a été soumis au Service des communes et au Service du personnel et d'organisation de l'Etat. Ces deux services ont validé ce règlement.

Pour des raisons de clarté, le Conseil communal a décidé une refonte de l'entier du règlement au lieu de procéder par avenant. De cette manière, la lecture et la compréhension de ce règlement en reste facilité.

Pour rappel, ce règlement régit les rapports de travail, de droit public, du personnel communal. Il permet au Conseil communal d'organiser les services de la commune et créer les postes nécessaires à cet effet. Le Conseil communal veille à offrir des prestations de qualité par la mise en place d'une administration performante en favorisant la responsabilisation des collaborateurs et des collaboratrices, le travail d'équipe, ainsi qu'un climat respectueux de la personne. Dans la mesure où les exigences de la Commune le permettent, le Conseil communal encourage l'activité à temps partiel et permet le travail à domicile lorsque les circonstances le rendent nécessaire et/ou lorsqu'il est convenu ainsi avec les collaborateurs et collaboratrices dans leur contrat de travail, pour autant que le service soit maintenu à tout moment et que la fonction le permette. Ce règlement précise également qu'une délégation du Conseil communal reçoit chaque employé pour une évaluation annuelle.

Avant de passer sur quelques articles du règlement est-ce quelqu'un voudrait la lecture exhaustive de tous les articles. Ce n'est pas le cas.

Voici quelques articles du règlement :



## Règlement du personnel communal - approbation


**Art. 48 Durée des vacances (actuel)**

- jusqu'à 49 ans révolus, 25 jours
- de 50 ans à 59 ans révolus, 28 jours
- dès 60 ans révolus, 30 jours.

**Art. 70 Durée des vacances (nouveau)**

- jusqu'à la fin de l'année civile dans laquelle il a 20 ans : 25 jours
- à partir de 21 ans et jusqu'à la fin de l'année civile dans laquelle il a 49 ans : 25 jours
- à partir de 50 ans et jusqu'à la fin de l'année civile dans laquelle il a 57 ans : 28 jours
- à partir de 58 ans : 30 jours

Assemblée communale du 11 mai 2023 85



## Règlement du personnel communal - approbation

**Art. 63 Congé de maternité (actuel)**

↓


**En cas de maternité, la collaboratrice a droit à 14 semaines de congé payé.**

**Art. 75 Congé de maternité (nouveau)**  
En cas de maternité, les dispositions légales pertinentes s'appliquent. La collaboratrice a droit à **16 semaines** de congés payés.

**Art. 76 Congé de paternité**

- Lors de la naissance de son enfant, le collaborateur a droit à un congé payé de paternité de **10 jours ouvrables**.
- Le collaborateur doit présenter l'acte de naissance ou une autre pièce officielle pour bénéficier du congé de paternité.
- Le congé peut être pris en une fois ou fractionné. Il doit être pris au plus tard dans les six mois qui suivent la naissance.
- La commune paie pendant le congé de paternité le salaire complet.

Assemblée communale du 11 mai 2023 86



## Règlement du personnel communal approbation

**Art. 90 Gratification pour ancienneté de service**

- pour **10 ans** de service : **25 %** du traitement mensuel
- pour **15 et 20 ans** de service : **50 %** du traitement mensuel
- dès **25 ans** service et tous les **5 ans** de service : **100 %** du traitement mensuel

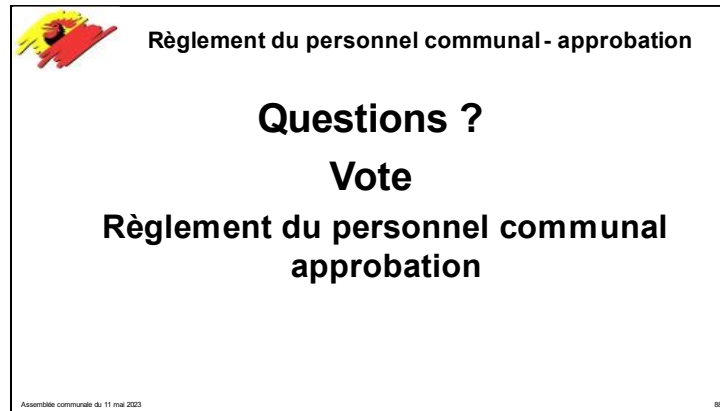
Art. 58 Gratification pour ancienneté de service	a) après 10 ans de service: 10 % du traitement mensuel
b) après 15 et 20 ans de service: 15 % du traitement mensuel	c) après 25 et 30 ans de service: 15 % du traitement mensuel d) après 35 de service : 20 % du traitement mensuel.

Assemblée communale du 11 mai 2023 82

M. Vincent Guillet en a terminé avec sa présentation.

Avez-vous des questions au sujet de ce règlement du personnel communal ?

**Question** : **aucune**



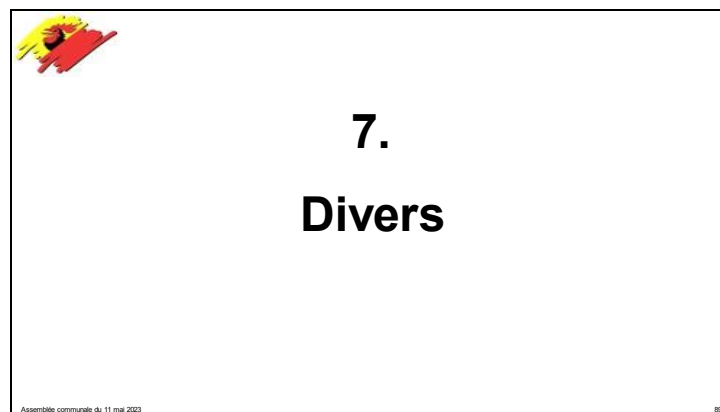
La parole n'étant pas demandée, M. Guillet passe au vote.

**Vote** : **Les modifications du règlement du personnel communal ont été acceptées à l'unanimité.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

*Retour de Mmes Sarah Roulin, Stéphanie Minguely, Sandra Maradan et M. Michel Waeber.*

## **7. Divers**



Avant de donner la parole à l'assemblée, le Conseil communal a quelques informations à communiquer :

## Routes AF

La réfection de la troisième étape des routes A.F est bouclée. Pour la commune, une route était concernée par cette réfection.

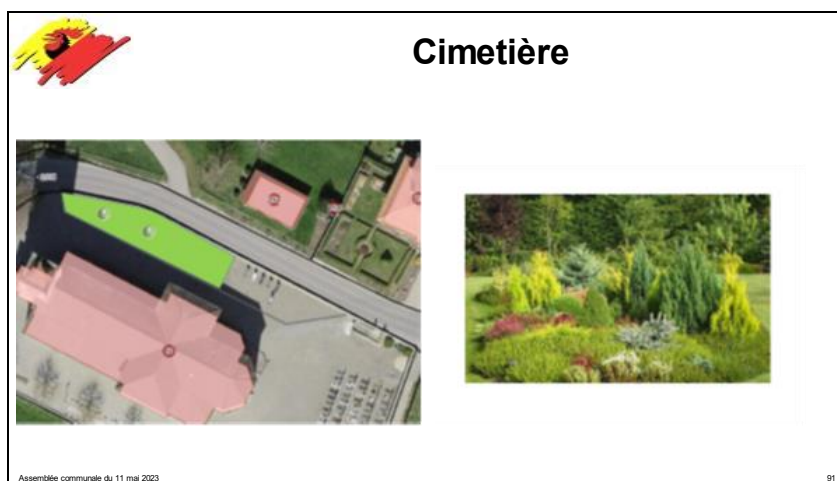


Les travaux réalisés sur la route de Ferpicloz ont été en partie subventionnés en regard de l'intérêt public et agricole de cet accès. Le coût final à la charge de la commune se monte à Fr. 185'230.73.

Au budget, nous avons un montant à la charge de la commune de Fr. 303'300.-. La différence provient du fait que le coffre de la route était bien meilleur que prévu.

## Cimetière

Concernant l'aménagement du cimetière, le conseil communal n'est pas encore prêt pour vous présenter un projet. Nous devons encore rencontrer le conseil de Paroisse pour leur présenter notre idée. Nous voulons attendre la désaffectation des tombes cette automne. Nous vous présenterons le projet lors de l'assemblée du mois de décembre 2023.




## Infrastructures sportives





Concernant la réflexion sur les infrastructures sportives de notre commune, nous avons rencontré un bureau d'architecte ainsi qu'un bureau d'ingénieur pour nous faire une offre d'un crédit d'étude. Aujourd'hui, le Conseil communal estime ne pas être prêt avec ce dossier pour venir devant l'assemblée et vous présenter ce crédit d'étude.



En effet nous sommes en discussion avec les communes voisines sur la construction d'une nouvelle caserne des pompiers. Nous attendons toujours où va s'implanter le Home en Haute-Sarine. Nous devons également prendre en compte les besoins de nos sociétés, une halle double ou triple, devons-nous pas construire une infrastructure pour une régions et pas que Treyvaux... Voilà pourquoi aujourd'hui nous ne sommes pas prêts. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.



## Infrastructures communales


-  Caserne pompiers
-  Home Haute-Sarine
-  Place de sport
-  Besoin des sociétés


Assemblée communale du 11 mai 2023 92

## iSarine

Sous l'égide de l'Association régionale de la Sarine, les communes et principales associations de communes du district de la Sarine se dotent d'un nouveau moyen de communication avec les habitants, avec l'application iSarine.

Cette application pour smartphone, permet à toute personne de s'abonner aux canaux de communication qui l'intéressent afin de recevoir les nouvelles informations, par une notification sur son téléphone portable. A noter que l'application ne demande pas de compte aux utilisateurs, ce qui permet d'éviter toute collecte de données personnelles.





- La Sarine se digitalise
- Application iSarine
- Communiquer directement avec la population
- Recevez toutes les dernières informations communales

Assemblée communale du 11 mai 2023 93

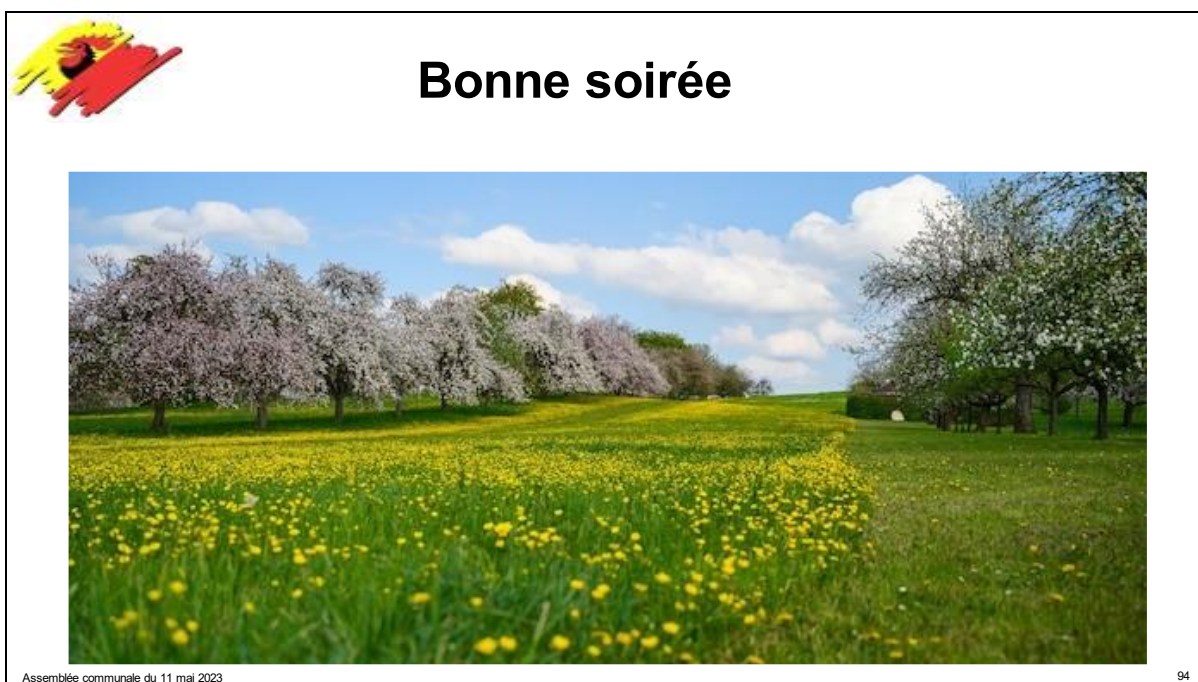
Le Conseil en a terminé avec ses présentations et informations, M. Vincent Guillet donne la parole à l'assemblée communale.

**Questions ou remarques : aucune**

Arrivés au terme de cette assemblée, au nom du Conseil communal, M. Vincent Guillet remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation ce soir, pour leur fidélité à nos assemblées ainsi que l'intérêt que vous portez aux affaires communales.

Il remercie ses collègues du Conseil communal pour leur engagement et leur travail tout au long de l'année, ainsi que tout le personnel communal de l'administration et de l'exploitation.

Il remercie toutes et tous de leur attention, leur souhaite une excellente de fin de soirée et un bel été.



*L'assemblée est levée à 20h50.*

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

La Secrétaire

Le Syndic

Sandra Maradan

Vincent Guillet